Sartorius Stedim Biotech S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

PricewaterhouseCoopers Audit
Les Docks-Atrium 10.1
10, place de la Joliette
13567 Marseille Cedex 2

KPMG S.A.
Le Mirabeau
4 Quai d'Arenc
13002 Marseille

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

A l'assemblée générale
Sartorius Stedim Biotech S.A.
Zone Industrielle Les Paluds
Avenue De Jouques
13400 Aubagne

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Sartorius Stedim Biotech S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valeur recouvrable du Goodwill

Point clé d'audit	*Notre réponse*
Au 31 décembre 2024, le goodwill s'élève à 2 907,9 millions d'euros, soit 35,2% du total des actifs consolidés. *Comme décrit dans la Note 5 des états financiers consolidés, Sartorius Stedim Biotech S.A. est un "fournisseur de solutions intégrées" pour ses clients, et par conséquent, il n'y a qu'un seul segment opérationnel du point de vue des produits et des clients : "Biopharm". De plus, comme indiqué dans la Note 16 des états financiers consolidés, en raison de l'interdépendance du marché dans lequel le groupe opère, le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi est le segment Biopharm. Le goodwill a donc été entièrement affecté au segment Biopharm.* *Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuel et chaque fois qu'il existe des indicateurs de perte de valeur conformément aux méthodes et hypothèses décrites dans les Notes 4 et 16 des états financiers consolidés.* *Nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable du goodwill est un point clé de l'audit compte tenu de son importance dans les états financiers consolidés du groupe, et car la détermination de la valeur recouvrable prise en compte dans le test de dépréciation sur la base de la valeur d'utilité nécessite le recours à des estimations et la formulation d'hypothèses (en particulier en ce qui concerne les flux de trésorerie futurs, les taux de croissance perpétuels des revenus et le taux d'actualisation) qui nécessitent une part de jugement significative de la direction.*	*Nous avons obtenu le test de dépréciation correspondant au segment Biopharm ainsi que les projections de trésorerie sous-jacentes au calcul.* *Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie du groupe avec les normes comptables applicables.* *Nous avons examiné le processus utilisé pour élaborer les projections approuvées par la direction.* *Nous avons testé l'exactitude des actifs inclus dans la valeur comptable du segment auquel le goodwill a été affecté.* *Nous avons comparé les projections de trésorerie précédentes avec les résultats réels afin d'évaluer les risques associés à ce processus ainsi que la nature et l'étendue des travaux à mettre en œuvre.* *Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie par le groupe, incluant les procédures suivantes :* • *Évaluation du caractère raisonnable des principales hypothèses utilisées pour déterminer les flux de trésorerie du segment Biopharm ainsi que celles utilisées pour le taux de croissance perpétuel ;* • *Évaluation, en coordination avec nos spécialistes en évaluation, du taux d'actualisation utilisé par le groupe. Nous avons comparé ce taux à nos propres estimations et analysé ses différents composants ;* • *Vérification de l'exactitude arithmétique du test de dépréciation réalisé par le groupe.* *Nous avons également évalué les analyses de sensibilité réalisées par le groupe, telles qu'elles sont reprises en note 16 de l'annexe aux comptes consolidés.* *Nous avons enfin vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les Notes 4 et 16 des états financiers consolidés*

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Sartorius Stedim Biotech S.A. par votre assemblée générale du 26 mars 2024 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 7 avril 2015 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2024, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 1ère année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 10^{ième} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Marseille, le 11 février 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		KPMG S.A.
		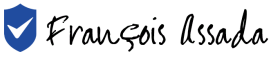
Cédric Minarro	Céline Gianni-Darnet	François Assada

4.1 État du résultat net et des autres éléments du résultat global

en millions €	Notes en annexe	2024 12 mois	2023 12 mois
Chiffre d'affaires	[9]	2.780,0	2.775,5
Coût des ventes	[10]	–1.573,3	–1.541,5
Marge brute		**1.206,7**	**1.234,0**
Frais commerciaux et de distribution	[10]	–479,8	–448,9
Frais de recherche et développement	[10]	–144,1	–129,5
Frais généraux	[10]	–168,7	–167,1
Total des autres produits	[11]	37,0	40,7
Total des autres charges	[11]	–80,6	–79,8
EBIT (Résultat opérationnel)		**370,6**	**449,5**
Produits financiers	[12]	45,4	94,4
Charges financières	[12]	–196,7	–141,9
Résultat financier		**–151,3**	**–47,6**
Résultat avant impôt		**219,2**	**401,9**
Charge d'impôt	[13]	–40,7	–89,2
Résultat net de l'exercice		**178,5**	**312,7**
Attribuable à :			
Propriétaire de la société Sartorius Stedim Biotech		175,1	310,3
Participations ne donnant pas le contrôle	[23]	3,4	2,4
Résultat net par action (€)	[15]	1,81	3,37
Résultat net dilué par action (€)	[15]	1,81	3,37

Les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en raison de la finalisation de l'affectation du coût d'acquisition pour Polyplus (voir note 8).

Autres éléments du résultat global

en millions €	Notes en annexe	2024 12 mois	2023 12 mois
Résultat net de l'exercice		178,5	312,7
Couvertures de flux de trésorerie	[39]	–17,2	5,3
dont partie efficace de la variation de juste valeur		–13,8	3,8
dont reclassées en résultat		–3,4	1,5
Charge d'impôt sur couvertures de flux de trésorerie	[19]	5,2	–1,6
Écarts de conversion		63,3	–26,9
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net		**51,3**	**–23,2**
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	[24]	–2,9	0,3
Charge d'impôt sur réévaluation du passif net	[19]	0,6	–0,2
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net		**–2,3**	**0,2**
Autres éléments du résultat global, net d'impôt		**48,9**	**–23,1**
Résultat global net d'impôt		**227,4**	**289,6**
Attribuable à :			
Propriétaire de la société Sartorius Stedim Biotech		224,8	287,4
Participations ne donnant pas le contrôle		2,7	2,3

Les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en raison de la finalisation de l'affectation du coût d'acquisition pour Polyplus (voir note 8).

4.2 État de la situation financière

en millions €	Notes en annexe	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Actifs non courants			
Goodwill	[16]	2.907,9	2.885,0
Autres immobilisations incorporelles	[16]	1.631,7	1.693,3
Immobilisations corporelles	[17][18]	1.885,2	1.633,2
Immobilisations financières	[36]	24,0	40,8
Autres actifs	[21]	3,3	2,6
Actifs d'impôts différés	[19]	63,2	60,0
		6.515,4	**6.314,9**
Actifs courants			
Stocks	[20]	684,9	882,4
Créances clients	[30]	265,9	293,7
Autres actifs financiers	[31]	11,7	16,5
Actifs d'impôts exigibles		33,8	39,8
Autres actifs	[21]	65,8	66,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	[29]	678,9	116,6
		1.741,0	**1.415,1**
Total actif		**8.256,4**	**7.730,1**
Capitaux propres			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires du groupe Sartorius Stedim Biotech		**3.986,6**	**2.638,5**
Capital social	[22]	19,5	18,4
Réserves		1.424,1	231,5
Bénéfices non distribués et autres réserves		2.543,1	2.388,5
Participations ne donnant pas le contrôle	**[23]**	**37,2**	**35,3**
		4.023,8	**2.673,8**
Passifs non courants			
Obligations au titre des prestations de retraite	[24]	33,6	30,3
Autres provisions	[25]	15,1	13,8
Emprunts financiers	[32]	2.684,4	3.509,7
Dettes liées au contrat de location	[18]	120,6	93,1
Autres passifs financiers	[33]	81,9	82,7
Passifs d'impôts différés	[19]	358,2	389,4
		3.293,8	**4.119,0**
Passifs courants			
Provisions	[25]	17,4	14,1
Dettes fournisseurs	[34]	310,0	258,5
Passifs contractuels	[9]	216,1	238,6
Emprunts financiers	[32]	39,5	57,7
Dettes liées au contrat de location	[18]	25,0	21,4
Autres passifs financiers	[35]	71,9	44,8
Avantages au personnel	[26]	88,2	62,3
Passifs d'impôts exigibles	[13]	123,2	189,4
Autres passifs		47,6	50,5
		938,8	**937,3**
Total capitaux propres et passif		**8.256,4**	**7.730,1**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en raison de la finalisation de l'affectation du coût d'acquisition pour Polyplus et de la présentation séparée des passifs contractuels (voir notes 2, 8, et 9).

4.3 Tableau de flux de trésorerie

en millions €	Notes en annexe	2024 12 mois	2023 12 mois
Résultat avant impôt		219,2	401,9
Résultat financier	[12]	151,3	47,6
Amortissement | dépréciation des immobilisations	[16][17][18]	301,7	236,8
Variation des provisions	[24][25]	2,3	–14,7
Variation des actifs courants et autres actifs	[30][31]	38,3	162,1
Variation des stocks	[20]	207,6	131,2
Variation des dettes fournisseurs et autres passifs (hors passifs financiers)	[26][33][34][35]	2,8	–87,9
Intérêts reçus	[12]	22,9	2,9
Impôts décaissés	[13]	–133,5	–135,8
Autres éléments non financiers		2,3	2,3
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle		**815,1**	**746,4**
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	[16][17]	–339,8	–473,6
Investissements dans des actifs financiers		–0,1	–8,1
Paiements relatifs à des acquisitions de filiales consolidées et autres regroupements d'activités ; trésorerie nette acquise	[8]	0,0	–2.240,9
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**–340,0**	**–2.722,7**
Produit d'émission d'actions nouvelles	[22]	1.193,6	0,0
Intérêts payés	[12]	–176,9	–116,7
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de Sartorius Stedim Biotech S.A.	[22]	–67,1	–132,7
- aux participations ne donnant pas le contrôle		–0,9	–1,2
Acquisitions des participations ne donnant pas le contrôle	[23]	0,0	–87,4
Remboursements d'emprunts	[6][32]	–879,2	–326,4
Souscriptions d'emprunts	[6][32]	17,3	2.649,2
Acquisition | cession d'actions propres		–1,9	1,3
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**84,9**	**1.986,1**
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		560,0	9,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		116,6	107,1
Incidences des variations sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la période		2,3	–0,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		**678,9**	**116,6**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en raison de la finalisation de l'affectation du coût d'acquisition pour Polyplus (voir note 8).

Les notes annexes des états financiers consolidés du groupe font partie intégrante de ces états.

4.4 État de variation des capitaux propres

en millions €	Capital social	Réserves	Réserves sur opérations de couverture	Réserves pour retraites	Réserves non distribuées	Réserves de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 1er janvier 2023	**18,4**	**231,5**	**6,7**	**–7,0**	**2.179,0**	**20,7**	**2.449,3**	**64,9**	**2.514,2**
Résultat net de l'exercice					310,3		310,3	2,4	312,7
Couvertures de flux de trésorerie			5,3				5,3		5,3
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				0,3			0,3		0,3
Écarts de conversion						–26,8	–26,8	–0,1	–26,9
Impôts différés			–1,6	–0,2			–1,8		–1,8
Autres éléments du résultat global	**0,0**	**0,0**	**3,7**	**0,2**	**0,0**	**–26,8**	**–22,9**	**–0,1**	**–23,1**
Résultat global net d'impôt	**0,0**	**0,0**	**3,7**	**0,2**	**310,3**	**–26,8**	**287,4**	**2,3**	**289,6**
Dividendes					–132,7		–132,7	–1,2	–133,9
Passif relatif au prix d'achat (CellGenix)					90,0		90,0		90,0
Autres opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle					–56,7		–56,7	–30,7	–87,4
Acquisition | cession d'actions propres					1,3		1,3		1,3
Solde au 31 décembre 2023	**18,4**	**231,5**	**10,4**	**–6,8**	**2.391,1**	**–6,2**	**2.638,5**	**35,3**	**2.673,8**
Résultat net de l'exercice					175,1		175,1	3,4	178,5
Couvertures de flux de trésorerie			–17,2				–17,2		–17,2
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies				–2,9			–2,9		–2,9
Écarts de conversion						64,0	64,0	–0,7	63,3
Impôts différés			5,2	0,6			5,7		5,7
Autres éléments du résultat global	**0,0**	**0,0**	**–12,0**	**–2,3**	**0,0**	**64,0**	**49,7**	**–0,7**	**48,9**
Résultat global net d'impôt	**0,0**	**0,0**	**–12,0**	**–2,3**	**175,1**	**64,0**	**224,8**	**2,7**	**227,4**
Augmentation de capital	1,0	1.192,5					1.193,6		1.193,6
Dividendes					–67,1		–67,1	–0,9	–68,0
Passif relatif au prix d'achat (CellGenix)					–0,6		–0,6		–0,6
Acquisition | cession d'actions propres					–1,9		–1,9	0,0	–1,9
Autres variations					–0,6		–0,6	0,1	–0,5
Solde au 31 décembre 2024	**19,5**	**1.424,1**	**–1,6**	**–9,1**	**2.496,0**	**57,8**	**3.986,6**	**37,2**	**4.023,8**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été révisés en raison de la finalisation de l'affectation du coût d'acquisition pour Polyplus (voir note 8). Voir notes 23 et 36 pour les variations de la participation ne donnant pas le contrôle et le passif au titre du prix d'achat de l'option de vente sur la participation ne donnant pas le contrôle dans Sartorius CellGenix GmbH.

4.5 Notes annexes aux états financiers

1. Informations générales

Sartorius Stedim Biotech est un partenaire international de premier plan de l'industrie biopharmaceutique. En tant que fournisseur de solutions innovantes, le groupe aide ses clients à fabriquer des médicaments biotechnologiques de manière sûre, rapide et économique. Avec ses propres sites de fabrication et de R&D en Europe, en Amérique du Nord et en Asie, ainsi qu'un réseau international de sociétés de vente, Sartorius Stedim Biotech a une portée mondiale.

Sartorius Stedim Biotech S.A. (LEI : 52990006IVXY7GCSSR39) est cotée sur Euronext Paris (code ISIN : FR0013154002) et a son siège social est Z.I. Les Paluds - Avenue de Jouques - CS Aubagne, France.

La société mère de Sartorius Stedim Biotech S.A. est la société Sartorius AG, dont le siège est à Göttingen, en Allemagne, et cotée sur plusieurs places boursières allemandes (codes ISIN : DE0007165607 pour les actions ordinaires et DE0007165631 pour les actions préférentielles).

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont préparés en conformité avec les normes et interprétations IFRS & IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et disponibles sur le site :

https://finance.ec.europa.eu//capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting_fr

Les états financiers consolidés sont établis en euros. Sauf indication contraire, tous les montants sont présentés en millions d'euros (en abrégé « en millions € »). Dans certains cas, la somme des chiffres exprimés dans ce rapport ne correspond pas précisément aux totaux et pourcentages indiqués en raison des différences d'arrondis.

Ces états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 février 2025 Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 2025.

2. Impact des nouvelles normes

Les principales nouvelles règles comptables suivantes ont été appliquées pour la première fois aux présents états financiers consolidés du groupe mais n'ont pas eu d'incidence significative sur ces états financiers :

- Amendements à l'IAS 7 et à l'IFRS 7- Accords de financement de fournisseurs :

Les Amendements introduisent des obligations d'information et des lignes directrices dans le cadre des obligations d'information existantes qui obligent les entités à fournir des informations qualitatives et quantitatives sur les programmes de financement de fournisseurs.

- Amendements à l'IFRS 16- Passifs de location dans le cadre d'une cession-bail :

Les Amendements apportent des clarifications sur la manière dont un vendeur-preneur doit évaluer ultérieurement une transaction de cession-bail qui satisfait aux exigences de l'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente.

- Amendements à l'IAS 1- Classement des passifs en courants ou non courants, Classement des passifs en courants ou non courants - Report de la date d'entrée en vigueur, Passifs non courants assortis de clauses restrictives :

Les Amendements relatifs à la classification des passifs en tant que courants ou non courants exigent que cette distinction soit faite sur la base des droits existants à la date de clôture. Si l'entité dispose de droits existants lui permettant de différer le règlement d'au moins douze mois, le passif doit être classé comme non courant. Avec « Classification des passifs en tant que courants ou non courants - Report de la date d'entrée en vigueur », la date d'entrée en vigueur a été reportée au 1er janvier 2023. Les Amendements « Passifs non courants assortis de clauses restrictives » fournissent des lignes directrices explicites sur la manière dont les clauses restrictives affectent la classification des passifs. Ils introduisent également des obligations d'information portant sur le risque de voir des passifs non courants assortis de clauses restrictives devenir remboursables dans les douze mois suivant la date de clôture. En outre, la date d'entrée en vigueur a été reportée au 1er janvier 2024.

L'application des nouvelles règles décrites ci-dessus n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés.

Publication des passifs contractuels selon IFRS 15

Afin d'améliorer la pertinence et la comparabilité, le groupe présente les passifs contractuels conformément à la norme IFRS 15 séparément dans l'état de la situation financière à partir de 2024. Pour ajuster les chiffres de l'année précédente au 31 décembre 2023, les paiements reçus au titre des commandes d'un montant de 186,0 millions d'euros (au 31 décembre 2022 : 234,1 millions d'euros) et des revenus différés pour un montant de 52,6 millions d'euros (au 31 décembre 2022 : 36,9 millions d'euros) ont été reclassés respectivement des dettes fournisseurs et des autres passifs vers le nouveau poste des passifs contractuels.

Nouvelles normes et modifications non encore appliquées

Les normes, interprétations et amendements suivants ne sont pas encore appliqués aux états financiers consolidés de l'exercice dans la mesure où ils n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne ou parce que leur application n'est pas obligatoire en 2024 :

Normes	Interprétations	Titre	Applicable aux exercices ouverts au[1]	Adoption par la Commission européenne
Amendements à IAS 21		Absence de convertibilité	1er janvier 2025	Oui
Amendements à IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7		Améliorations annuelles des Normes IFRS de comptabilité - Volume 11 (publié le 18 juillet 2024)	1er janvier 2026	Non
Amendements à IFRS 9 et IFRS 7		Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers	1er janvier 2026	Non
IFRS 18		États financiers : Présentation et informations à fournir	1er janvier 2027	Non
IFRS 19		Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir	1er janvier 2027	Non
Amendements à IFRS 10 et IAS 28		Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence et les coentreprises	s.o.	Non

1 Les normes doivent être appliquées une fois qu'elles ont été approuvées par la Commission européenne. Les dates mentionnées ci-dessus sont les dates requises par la norme elle-même (dates d'entrée en vigueur de l'IASB).

À l'exception de la norme IFRS 18, à ce jour, le groupe ne s'attend pas à ce que ces changements aient un impact significatif sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, a été publiée en avril 2024. La norme contient des exigences modifiées relatives à la présentation et à l'information à fournir dans les états financiers IFRS et vise à améliorer la comparabilité et la transparence. En particulier, la structure du compte de résultat est affectée, ce qui nécessitera de classer les produits et les charges dans la catégorie d'exploitation, la catégorie d'investissement et la catégorie de financement. La classification des produits et des charges dépend de l'activité principale de l'entreprise. De plus, la norme IFRS 18 exige l'obligation d'information des sous-totaux « bénéfice d'exploitation » et « résultat avant financement et impôts ». De plus, IFRS 18 exige de nouvelles informations obligatoires pour certaines mesures de performance définies par la direction d'une société et contient des indications améliorées sur l'agrégation et la désagrégation de l'information dans les états financiers. Dans le tableau des flux de trésorerie, les choix de classification pour les intérêts et les dividendes ne s'appliqueront plus et le « résultat d'exploitation » sera le point de départ obligatoire pour la détermination des flux de trésorerie d'exploitation. L'application d'IFRS 18 sera obligatoire pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1er janvier 2027. Dans l'année de la demande initiale, la période comparative doit également être présentée conformément à la nouvelle réglementation. IFRS 18 s'applique à toutes les entités qui présentent leurs résultats conformément aux IFRS.

En 2024, le groupe a entamé l'analyse des besoins futurs et de leur impact sur les comptes consolidés. Il est supposé que les exigences relatives à la structure du compte de résultat pour les sociétés dont l'activité principale n'est pas spécifiée s'appliqueront au groupe (« Société manufacturière »). À l'avenir, il y aura une modification de la présentation de l'état des résultats qui nécessitera également une modification de la classification des produits et des charges. En raison des lignes directrices sur l'agrégation et la désagrégation, les autres déclarations et informations primaires peuvent également être touchées. De plus, le point de départ du tableau des flux de trésorerie et la répartition des intérêts perçus changeront, car les intérêts perçus devront être présentés parmi les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie. L'indicateur de performance actuel du groupe, appelé « EBITDA sous-jacent », est une mesure de performance qui n'est pas définie par les normes IFRS. Cette mesure du rendement pourrait être touchée par les nouvelles exigences en matière d'information à l'égard des indicateurs de rendement propres à l'entreprise. IFRS 18 ne devrait pas avoir d'incidence directe sur la comptabilisation et l'évaluation.

3. Principales règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables sont décrites dans les différentes notes pour lesquelles des informations relatives aux états financiers consolidés sont expliquées plus en détail si elles se rapportent à des positions spécifiques. Les principales conventions comptables générales sont décrites ci-dessous.

Base de préparation

Les états financiers consolidés du groupe sont basés sur le principe du coût historique d'acquisition, de construction ou de production, à l'exception des éléments reflétés à la juste valeur, tels que les instruments financiers dérivés.

Conversion des opérations libellées en devises

La monnaie de présentation des états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech est l'euro (les états financiers sont présentés en millions d'euros). Dans les états financiers de chaque entreprise, les opérations libellées en devises étrangères ont été converties dans la monnaie fonctionnelle de la filiale au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs monétaires et les dettes libellées en devises étrangères ont été convertis au taux de change à la date du bilan. Les gains et pertes de change ont été reconnus en résultat pour la période.

Conversion des états financiers établis en devises étrangères

Les états financiers des filiales établis en devises étrangères sont convertis conformément à la norme IAS 21- Effets des variations des cours des monnaies étrangères, conformément au concept de monnaie fonctionnelle. Les filiales étrangères sont considérées comme des subdivisions indépendantes du groupe Sartorius Stedim Biotech. Les actifs (y compris le goodwill) et les passifs des entités qui ont une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie de présentation sont convertis généralement au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les éléments du compte de résultat et les flux de trésorerie de ces entités sont convertis en utilisant le taux moyen pour l'année, dans la mesure où ce taux représente une valeur approchée des taux de change utilisés à la date de la transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en réserve de conversion dans les autres éléments du résultat global. Le groupe applique la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes, à l'entité située en Turquie acquise en juin 2023 (voir note 12).

Les taux de change pour les principales devises de l'euro sont présentés dans le tableau ci-dessous :

	Taux de change à la date de clôture		Taux de change moyens	
Pour 1 €	2024	2023	2024	2023
USD	1,04140	1,10650	1,08233	1,08152
GBP	0,82977	0,86910	0,84658	0,86989
CHF	0,94175	0,92662	0,95236	0,97178
JPY	163,32000	156,81000	163,79945	152,01230
SGD	1,41830	1,46070	1,44577	1,45250
KRW	1.534,45000	1.428,67000	1.475,13229	1.412,18659
CNY	7,60150	7,86730	7,78790	7,66229

4. Jugements et estimations

Lors de la préparation des états financiers consolidés, la direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur ses meilleures connaissances de la situation actuelle et future à un instant donné. Toutefois, les résultats pourraient être différents des estimations et hypothèses retenues. Les hypothèses et estimations sont révisées régulièrement et l'impact des changements d'estimation est comptabilisé prospectivement.

Même après la fin de la pandémie de COVID-19, l'incertitude générale inhérente aux estimations et aux hypothèses comptables demeure relativement élevée, en partie en raison de l'évolution de la situation géopolitique et économique mondiale. Il s'agit notamment d'éventuelles tendances au découplage de divers États ainsi que des conflits en cours entre la Russie et l'Ukraine ou au Moyen-Orient. Après des taux de croissance exceptionnellement élevés en raison de la pandémie de COVID-19 et une baisse du chiffre d'affaires et des résultats l'année précédente, le groupe continue d'être dans une phase de normalisation. Au cours de l'exercice 2024, le chiffre d'affaires et l'EBITDA courant sont restés au niveau de l'année précédente. En plus de la réduction continue des stocks chez les clients et de l'ajustement pour des stocks durablement inférieurs à ceux de la pandémie, les ventes au cours de la période sous revue ont été affectées négativement par la réticence des clients à investir. Le groupe continue de supposer que la situation actuelle de la demande après la pandémie est une phase qui n'éclipsera que temporairement les moteurs de croissance fondamentaux des marchés des sciences de la vie et de la biopharmacie. Par conséquent, une croissance robuste et rentable est attendue dans les années à venir.

Par ailleurs, la direction du groupe exerce son jugement pour définir le traitement comptable de certaines transactions lorsque les normes et interprétations en vigueur ne traitent pas de manière précise les problématiques comptables concernées.

Les jugements et les estimations importants sont particulièrement pertinents pour le regroupement d'entreprises décrit à la note 8.

D'autres jugements et estimations significatifs sont décrits dans les notes qui fournissent des explications sur les positions des états financiers consolidés si elles se rapportent à des positions spécifiques. Les hypothèses générales et estimations concernent principalement les sujets suivants :

Conflit entre la Russie et l'Ukraine

Depuis le début de la guerre, Sartorius Stedim Biotech a suspendu toutes ses activités commerciales en Russie qui n'étaient pas liées aux dispositifs médicaux. En conséquence, les ventes en Russie ont fortement diminué, alors que l'activité en Russie n'avait déjà pas atteint une taille critique par rapport au groupe avant le début du conflit. Au cours du second semestre 2024, le groupe a décidé de mettre fin aux activités restantes des petites entreprises d'ici la fin de l'année.

Les actifs non courants non significatifs de l'entité russe du groupe ont été dépréciés ou décomptabilisés en 2024. Au 31 décembre 2024, le groupe ne dispose pas d'un stock matériel en Russie. Les risques de défaillance liés aux créances clients en Russie sont limités en raison du volume non significatif des créances à la date de clôture. Les liquidités détenues en Russie pour un montant de 6,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (exercice précédent : 7,3 millions d'euros) continuent d'être soumises à des restrictions en ce qui concerne leur utilisation en dehors de la Russie. En particulier, les distributions matérielles d'argent liquide sont actuellement impossibles.

Le groupe est donc principalement exposé aux conséquences indirectes du conflit, telles que la hausse de l'inflation, les perturbations des chaînes d'approvisionnement ou d'éventuelles pénuries de gaz et d'énergie. Le groupe surveille ces conséquences indirectes et continue actuellement de supposer que la rentabilité peut être maintenue au niveau actuel avec des contre-mesures appropriées, telles que des augmentations de prix vers les clients.

Impact du conflit au Moyen-Orient

Le groupe exploite une usine de production de milieux de culture cellulaire à Beit Haemek, dans le nord d'Israël. Alors que la plupart des combats au lendemain de l'attaque du Hamas se sont concentrés autour de la bande de Gaza, le conflit s'est de plus en plus étendu à la région frontalière nord en 2024. Jusqu'à présent, la production sur site ainsi que le transport et la logistique ont été maintenus. Une nouvelle escalade du conflit en Israël ou dans l'ensemble de la région pourrait entraîner un arrêt temporaire de la production. Afin de

renforcer la résilience et d'assurer la fiabilité des livraisons, le groupe travaille depuis le début de l'escalade au développement de capacités de sauvegarde pour des produits qui n'étaient jusqu'à présent fabriqués que sur ce site. Globalement, le volume d'affaires des produits fabriqués en Israël n'est pas critique pour le groupe. À ce jour, il n'y a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs

Les valeurs comptables (montants comptables) des immobilisations corporelles (merci de se référer aux notes 17 et 18) et incorporelles y compris l'écart d'acquisition (merci de se référer à la note 16) sont soumises à un test de dépréciation s'il existe un indice de perte de valeur et au moins une fois par an pour les actifs à durée de vie indéterminée ou non encore disponibles à l'emploi, conformément à IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Lorsqu'un actif est testé, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. La valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est la plus élevée entre sa juste valeur - moins les coûts de vente de l'actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) - et sa valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable de l'actif individuel ne peut être estimée, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie de l'actif est estimée.

Si la valeur recouvrable estimée d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) devient inférieure à sa valeur comptable (montant comptable), cette valeur comptable est réduite à la valeur recouvrable (perte de valeur affectée en priorité à l'écart d'acquisition). Si les causes de la dépréciation des actifs sont éliminées, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est créditée à la valeur recouvrable nouvellement estimée (à l'exception du goodwill). Toutefois, l'augmentation de la valeur comptable est limitée à la valeur que l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) aurait eue si aucune perte de valeur de l'actif n'avait été comptabilisée au cours d'exercices antérieurs.

Le calcul de la valeur d'utilité prend en considération les projections de flux de trésorerie actualisés avec des projections pouvant aller jusqu'à cinq ans. Ces projections tiennent compte des expériences passées et représentent la meilleure estimation de la direction quant à l'évolution du chiffre d'affaires et des coûts. Les flux de trésorerie après la période planifiée sont extrapolés en utilisant des taux de croissance individuels. Les hypothèses clés sur lesquelles la direction a fondé sa détermination de la valeur d'utilité comprennent les taux de croissance estimés, les marges de rentabilité, le coût moyen pondéré du capital et le taux d'impôt. Ces estimations peuvent avoir une incidence importante sur les valeurs respectives et, au final, sur le montant de toute dépréciation constatée.

Mesure de la juste valeur

Un certain nombre de réglementations comptables et d'informations à fournir par le groupe exige la mesure de la juste valeur des actifs et des passifs financiers et non financiers, y compris les justes valeurs de niveau 3 (données non observables).

Si des informations fournies par des tiers, tels que des cours de courtage ou des services de tarification, servent à mesurer les justes valeurs, la direction évalue les éléments obtenus auprès des tiers pour étayer la conclusion que ces évaluations satisfont aux exigences des normes IFRS, en incluant notamment le niveau de la hiérarchie des justes valeurs dans laquelle ces évaluations doivent être classées.

Lors de la mesure de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le groupe utilise autant que possible les données de marché observables. Si les éléments retenus pour mesurer la juste valeur d'un actif ou d'un passif intègrent les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur, l'évaluation de la juste valeur est catégorisée dans son intégralité au même niveau de la hiérarchie de la juste valeur que l'entrée de niveau le plus bas et ce pour l'ensemble de la mesure. L'évaluation à la juste valeur est particulièrement pertinente pour la comptabilisation des regroupements d'entreprises (merci de se référer à la note 8), des instruments financiers (merci de se référer à la note36) et des paiements fondés sur des actions (merci de se référer à la note 44).

Questions liées au climat

Le développement durable est également l'une des valeurs fondamentales du groupe. À ce jour, Sartorius Stedim Biotech n'a pas adopté d'objectifs distincts en matière d'atténuation du changement climatique. Toutefois, certains objectifs sont définis au niveau de la société mère du groupe Sartorius. D'ici 2030, le groupe Sartorius a pour objectif de réduire à zéro les émissions évitables de scope 1 liées à la consommation d'énergie et de scope 2 liées au marché. Dans ce cadre, le groupe Sartorius a pour objectif de s'approvisionner à 100 % en électricité externe auprès de sources renouvelables d'ici 2030. Les émissions de scope 1 liées aux processus résultant de l'utilisation de solvants et de réfrigérants sont considérées comme inévitables compte tenu de l'état actuel de la technologie. Les objectifs visent à réduire les émissions de GES et, par conséquent, les impacts de l'entreprise sur le climat, contribuant ainsi à atteindre l'ambition de réduire les émissions de GES à zéro d'ici 2045.

Les coûts futurs prévus en rapport avec les mesures liées au climat sont pris en compte par la direction lors de l'établissement des calculs de planification dans la mesure où ils peuvent être estimés et sont donc également inclus dans les évaluations correspondantes à des fins de reporting financier. À ce jour, les questions liées au climat n'ont pas d'impact significatif sur les actifs et passifs du groupe. Par ailleurs, en l'état actuel des connaissances, aucun effet direct négatif significatif sur les activités du groupe n'est attendu des risques climatiques.

5. Secteurs opérationnels

Selon la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, la présentation des secteurs opérationnels doit être basée sur une « approche management », c'est-à-dire que la détermination des secteurs opérationnels s'appuie sur le reporting financier interne de l'entité. Un secteur opérationnel à présenter est une composante d'une entité qui se livre à des activités économiques à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et de devoir supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel de l'entité (à savoir, les membres exécutifs du Conseil d'administration) et les informations financières sont disponibles dans son reporting interne. Le contrôle interne et le système de reporting financier interne au sein de Sartorius Stedim Biotech sont basés sur l'approche consistant à fonctionner en tant que « fournisseur de solutions intégrées » pour ses clients. En conséquence, il n'existe qu'un seul secteur opérationnel identifié pour Sartorius Stedim Biotech guidé par une perspective produit et client : « Biopharm ».

L'indicateur clé de performance utilisé pour mesurer la performance du secteur opérationnel du groupe Sartorius Stedim Biotech est « l'EBITDA courant » dans la mesure où le Conseil d'administration analyse cette performance à un niveau consolidé et estime que cet indicateur est pertinent pour la compréhension de la performance financière du groupe.

L'EBITDA correspond au résultat avant intérêts, impôts, dépréciations et amortissements ; « l'EBITDA courant » correspond à l'EBITDA corrigé des éléments non récurrents. Les éléments non récurrents sont les produits et charges liés aux acquisitions, aux mesures d'efficience et aux produits ou pertes impactant la rentabilité durable du secteur (par exemple, les gains ou pertes liés à des cessions d'immobilisations et d'investissements). Les mesures d'efficience comprennent principalement les produits et les charges liés aux activités de restructuration, par exemple les indemnités de licenciement, et les grands projets du groupe, tels que les grands projets informatiques. Comme au cours de la période précédente, la plupart des charges liées aux activités de restructuration ont été présentées dans le coût des ventes.

L'EBITDA corrigé des éléments non récurrents n'est pas une mesure de performance définie dans les normes IFRS. La définition par le groupe de l'EBITDA corrigé des éléments non récurrents ne peut pas être comparable aux mesures de performance et aux informations fournies par d'autres entités.

Les actifs sectoriels et les passifs sectoriels ne sont pas analysés de manière régulière par le principal décideur opérationnel de l'entité et ne sont donc pas intégrés dans les reportings des secteurs opérationnels.

	Biopharm			Groupe		
en millions €	2024	2023	Variation	2024	2023	Variation
Chiffre d'affaires	2.780,0	2.775,5	0 %	2.780,0	2.775,5	0 %
EBITDA courant	779,0	785,4	–1 %	779,0	785,4	–1 %
En % du chiffre d'affaires	28,0 %	28,3 %		28,0 %	28,3 %	

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel

en millions €	2024	2023
EBITDA courant du secteur opérationnel	779,0	785,4
Dépréciations et amortissements	–301,7	–236,8
Éléments non récurrents	–106,7	–99,1
EBIT (Résultat opérationnel)	**370,6**	**449,5**
Résultat financier	–151,3	–47,6
Résultat avant impôt	**219,2**	**401,9**

Éléments non récurrents

en millions €	2024	2023
Mesures d'efficience	–96,3	–74,2
Projets de fusions et acquisitions | Coûts d'intégration	–7,8	–21,1
Autres	–2,6	–3,8
Groupe	**–106,7**	**–99,1**

Informations complémentaires par région

En complément de l'information sectorielle prévue par la norme IFRS 8, le tableau ci-dessous présente une information complémentaire par zone géographique. Les chiffres clés relatifs aux actifs non courants par zone géographique font référence à la localisation de la société et le chiffre d'affaires est présenté selon la localisation des clients.

Les actifs non courants correspondent aux actifs corporels et aux actifs incorporels des sociétés du groupe (incluant le goodwill).

Comme lors de la période de reporting précédente, le montant du chiffre d'affaires avec le principal client ne dépasse pas 5 % du chiffre d'affaires consolidé de la période de reporting 2024.

	Chiffre d'affaires		Actifs non courants	
en millions €	2024	2023	2024	2023
EMEA	1.159,0	1.093,4	5.709,0	5.603,2
Dont Allemagne	236,3	252,5	1.191,9	1.100,1
Dont France	130,0	99,5	3.088,5	3.081,2
Les Amériques	982,0	1.054,0	483,4	453,5
Dont États-Unis	930,1	973,0	483,4	453,5
Asie | Pacifique	639,0	628,1	232,4	154,9
Dont Chine	175,1	190,8	30,6	35,3
Dont Corée du Sud	148,9	149,0	172,8	88,1
Groupe	**2.780,0**	**2.775,5**	**6.424,8**	**6.211,6**

6. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie présente l'impact des encaissements et décaissements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie du groupe. Les flux de trésorerie sont classés en flux liés aux activités opérationnelles, aux activités d'investissement et aux activités de financement selon la norme IAS 7- Tableau de flux de trésorerie.

Dans ce contexte, les équivalents de trésorerie sont des actifs que l'on peut convertir en espèces avec une échéance à court terme (généralement moins de trois mois). Le montant pris en compte dans le tableau de flux de trésorerie correspond au montant figurant dans l'état de la situation financière (merci de se référer à la note 29).

Le flux net de trésorerie généré par l'activité opérationelle est déterminé selon la méthode de calcul indirect. Les variations des postes de provisions, actifs courants et autres actifs, stocks et des dettes fournisseurs et autres passifs (hors passifs financiers) sont ajustées pour tenir compte des variations hors trésorerie, telles que celles liées à la conversion des devises. L'évolution des postes respectifs du bilan peut donc s'écarter des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie.

Le tableau suivant résume l'évolution des passifs liés aux activités de financement au cours de la période :

en millions €	Solde au 31 décembre 2022	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Effets de change	Autres impacts non financiers	Solde au 31 décembre 2023
Emprunts financiers	1.025,1	2.649,2	–301,5	0,0	194,6	3.567,4
Dettes liées au contrat de location	110,6	0,0	–24,9	–1,7	30,4	114,4
Passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	168,9	0,0	0,0	0,0	–90,0	78,9
Total des passifs financiers liés aux opérations de financement	**1.304,6**	**2.649,2**	**–326,4**	**–1,7**	**135,0**	**3.760,7**

en millions €	Solde au 31 décembre 2023	Entrées de trésorerie	Sorties de trésorerie	Effets de change	Autres impacts non financiers	Solde au 31 décembre 2024
Emprunts financiers	3.567,4	17,3	–855,4	0,4	–5,7	2.724,0
Dettes liées au contrat de location	114,4	0,0	–23,8	2,0	52,9	145,5
Passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	78,9	0,0	0,0	0,0	0,6	79,5
Total des passifs financiers liés aux opérations de financement	**3.760,7**	**17,3**	**–879,2**	**2,4**	**47,7**	**2.948,9**

Les autres variations hors trésorerie des prêts et emprunts en 2023 reflètent la prise en charge des passifs financiers du groupe Polyplus acquis (voir note 8). Les autres variations hors trésorerie des contrats de location reflètent généralement les ajouts provenant de la comptabilisation de nouveaux passifs locatifs (voir note 18). La réduction du passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle en 2023 est principalement liée au reclassement du passif pour l'acquisition d'une participation supplémentaire de 25 % dans Sartorius CellGenix en 2023 (66,1 millions d'euros) et à la réévaluation du passif au titre de la participation restante de 24 % à acquérir en 2026 (23,9 millions d'euros) (voir note 23).

7. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech comprennent les états financiers annuels de toutes les sociétés qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société Sartorius Stedim Biotech S.A. Au regard de la norme IFRS 10 - États financiers consolidés -, le groupe Sartorius Stedim Biotech contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Ces entreprises sont incluses dans les états financiers consolidés dès lors que Sartorius Stedim Biotech S.A. ou une de ses filiales obtiennent un tel contrôle. Elles sont incluses jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les états financiers des filiales sont inclus sur la base de leurs états financiers annuels en retenant la même période de référence que la société mère, en utilisant des méthodes de reconnaissance et de mesures uniformes au sein du groupe. Tous les actifs et passifs intragroupes, les capitaux propres, produits, charges et flux de trésorerie liés aux opérations entre les membres du groupe sont éliminés en consolidation.

Les états financiers 2024 des filiales suivantes :

- Biowire Shanghai Ltd., Shanghai, Chine
- Metreon Bioproducts GmbH, Freiburg, Allemagne
- Kobmast Ltd., centre de Hong Kong, Hong Kong
- Polyplus Transfection Pte. Ltd., Singapour, Singapour

ne sont pas été intégrés dans le périmètre des sociétés consolidées, en raison du caractère non significatif de leurs montants. Le chiffre d'affaires et le total des actifs des sociétés non consolidées sont inférieurs à 1 % des chiffres du groupe.

Aucune entité n’a été incluse dans le périmètre de consolidation pour la première fois au cours de la période sous revue.

En 2024, PolygenX D S.A.S., Paris, France a été fusionnée avec PolygenX A S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France. En outre, Sartonet Seperasyon Teknolojileri A.Ş., Istanbul, Turquie a été rebaptisée Sartorius Biyoteknoloji A.Ş., Istanbul, Turquie, et Albumedix Ltd., Nottingham, Royaume-Uni a été rebaptisée Sartorius Albumedix Ltd., Nottingham, Royaume-Uni. La société CellGenix Inc., Wilmington, Delaware, États-Unis a été liquidée au cours de l’exercice 2024.

Au 31 décembre 2024, les valeurs comptables des joint-ventures (Distribo GmbH, Goettingen, Allemagne, 26 %) et des entreprises mises en équivalence (ViroCell Biologics Ltd., Crawley, West Sussex, Royaume-Uni, 30 %) s’élevaient respectivement à 0,3 million d’euros et 8,6 millions d’euros (exercice précédent : pas de mise en équivalence). Au cours de l’exercice 2024, la quote-part du groupe dans le résultat de ces joint-ventures et sociétés mises en équivalence s’élève respectivement à 0,2 million d’euros et -8,6 millions d’euros.

Le groupe n'applique pas la méthode de la mise en équivalence à sa participation dans Sartorius Israel Ltd., Israël, (51%) pour des raisons de matérialité. Sartorius Israel Ltd. est une entreprise associée du groupe dans la mesure où le groupe ne contrôle ni globalement ni conjointement l'entité en raison d'accords contractuels.

Les états financiers des sociétés suivantes ont été inclus dans les états financiers du groupe. Toutes ces entités sont consolidées par intégration globale. Le taux de détention est égal à la quote-part en droits de vote :

	Quote-part du capital détenu (en %)
EMEA	
Sartorius Stedim Biotech S.A., Aubagne, France	Société mère
ACCESSIA PHARMA S.A., Herstal, Belgique	100
XpressBioX SRL, Herstal, Belgique	100
XPRESS BIOLOGICS S.A., Herstal, Belgique	100
Sartorius Stedim Belgium S.A., Woluwe-Saint-Lambert, Belgique	100
Sartorius Stedim Nordic oy, Helsinki, Finlande	100
Sartorius Xell GmbH, Schloß Holte-Stukenbrock, Allemagne	100
Sartorius CellGenix GmbH, Freiburg, Allemagne	76
Sartorius Stedim Biotech GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Plastics GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim North America Holding GmbH, Goettingen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Systems GmbH, Guxhagen, Allemagne	100
Sartorius Stedim Cellca GmbH, Ulm, Allemagne	100
Sartorius Stedim UK Ltd., Epsom, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim BioOutsource Ltd., Glasgow, Royaume-Uni	100
Sartorius Albumedix Ltd., Nottingham, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim Lab Ltd., Stonehouse, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim Chromatography Systems Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
TAP Biosystems Group Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
The Automation Partnership (Cambridge) Ltd., Royston, Royaume-Uni	100
Sartorius Stedim FMT S.A.S., Aubagne, France	100
Sartorius Stedim France S.A.S., Aubagne, France	100
Sartorius Stedim Chromatography Resins S.A.S., Cergy, France	100
PolygenX 2 S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
PolygenX A S.A.S., Illkirch-Graffenstaden, France	100
POLYPLUS-TRANSFECTION S.A., Illkirch-Graffenstaden, France	100
Sartorius Stedim Aseptics S.A.S., Lourdes, France	100
Sartorius Chromatography Equipment S.A.S., Pompey, France	100
BIO ELPIDA S.A.S., Saint-Priest, France	100
Sartorius Stedim Ireland Ltd., Dublin, Irlande	100
Biological Industries Israel Beit HaEmek Ltd., Kibbutz Beit HaEmek, Israël	100
Sartorius Stedim Italy S.r.l., Florence, Italie	100
Sartorius Stedim Netherlands B.V., Amersfoort, Pays-Bas	100
Sartorius Stedim Austria GmbH, Vienne, Autriche	100
Sartorius Stedim Poland sp. z.o.o., Kostrzyn, Pologne	100
LLC Sartorius Stedim RUS, St. Petersburg, Russie	100
Sartorius Stedim Data Analytics AB, Umeå, Suède	100
Sartorius Stedim Switzerland AG, Tagelswangen, Suisse	100
Sartorius BIA Separations, separacijske tehnologije, d.o.o., Ajdovščina, Slovénie	100
Sartorius Stedim Spain S.A., Madrid, Espagne	100
Sartorius Stedim Hungaria Kft., Budapest, Hongrie	100
Sartorius Biyoteknoloji A.Ş., Istanbul, Turquie	100
Sartorius Stedim Bioprocess S.A.R.L., M'Hamdia, Tunisie	100

Les Amériques	
Sartorius Stedim Filters Inc., Yauco, Porto Rico	100
Sartorius DC BPS Americas, Inc., Dover, Delaware, États-Unis	100
Sartorius Stedim North America Inc., Dover, Delaware, États-Unis	100
WaterSep BioSeparations LLC, Boston, Massachusetts, États-Unis	100
Polyplus Transfection Inc., Wilmington, Delaware, États-Unis	100

Asie | Pacifique	
Sartorius Stedim Australia Pty. Ltd., Dandenong South, Victoria, Australie	100
Sartorius Stedim Biotech (Beijing) Co. Ltd., Beijing, Chine	100
Sartorius Stedim (Shanghai) Trading Co. Ltd., Shanghai, Chine	100
Sartorius Stedim India Pvt. Ltd., Bangalore, Inde	100
Sartorius Stedim Japan K.K., Tokyo, Japon	100
Sartorius Korea Biotech LLC, Séoul, Corée du Sud	79
Sartorius Korea Operations LLC, Séoul, Corée du Sud	100
Sartorius Stedim Malaysia Sdn. Bhd., Kuala Lumpur, Malaisie	100
Sartorius Stedim Singapore Pte. Ltd., Singapour, Singapour	100
Sartorius Stedim Taiwan Inc., New Taipei City, Taiwan	100

8. Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La comptabilisation des regroupements d'entreprises exige que la contrepartie transférée ainsi que les actifs acquis et les passifs assumés soient évalués à leurs justes valeurs respectives à la date d'acquisition.

L'application de la méthode de l'acquisition nécessite de faire des estimations et des hypothèses, notamment concernant les justes valeurs de la contrepartie transférée, les actifs identifiables acquis et les passifs assumés à la date d'acquisition, et les durées d'utilité des actifs. Ces mesures reposent en grande partie sur les flux de trésorerie anticipés. Si les flux de trésorerie réels diffèrent de ceux utilisés pour le calcul des justes valeurs, cela pourrait affecter de manière significative les résultats d'exploitation futurs du groupe.

Pour les acquisitions importantes, l'allocation du prix d'achat est effectuée avec l'aide de spécialistes externes indépendants en évaluation. Les valorisations sont basées sur les informations disponibles à la date d'acquisition.

Acquisitions en 2023 : Sartonet et Polyplus

En 2023, le groupe a fait l'acquisition de Sartonet (contrepartie transférée : 29,1 millions d'euros; trésorerie acquise : 6,4 millions d'euros) et du groupe Polyplus (2 226,4 millions d'euros; 8,2 millions d'euros). En conséquence, les paiements relatifs à des acquisitions de filiales consolidées et autres regroupements d'activités s'élèvent à 2 240,9 millions d'euros en 2023. De plus amples informations sur l'acquisition de Polyplus Group sont fournies ci-dessous.

Acquisition de Polyplus

Le 18 juillet 2023, le groupe a acquis 100 % des actions et des droits de vote de PolygenX A, la société mère du groupe Polyplus. Basée à Strasbourg, en France, Polyplus a été fondée en 2001 et possède des bureaux en France, en Belgique, aux États-Unis et en Chine. Au moment de l'acquisition, la société employait au total environ 270 personnes. Polyplus développe et produit des réactifs de transfection ainsi que d'autres réactifs de livraison d'ADN/ARN et d'ADN plasmidique de haute qualité et de qualité GMP (grade GMP). Ce sont des composants clés dans la production de vecteurs viraux utilisés dans les thérapies cellulaires et géniques ainsi que dans d'autres médicaments thérapeutiques avancés.

La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris a été finalisée en 2024. Les évaluations préliminaires (31 décembre 2023) et finales sont les suivantes :

en millions €	Répartition provisoire du prix d'acquisitiion	Répartition définitive du prix d'acquisition
Immobilisations incorporelles	888,8	845,1
Immobilisations corporelles	35,5	35,5
Stocks	6,9	6,9
Créances clients	17,3	17,3
Autres actifs	7,5	7,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,2	8,2
Impôts différés - montant net	–217,4	–206,8
Dettes fournisseurs	–5,4	–5,4
Emprunts financiers	–194,1	–194,1
Dettes liées au contrat de location	–9,3	–9,3
Autres passifs	–14,8	–14,8
Actif net acquis	**523,2**	**490,1**
Prix d'acquisition	2 226,4	2 226,4
Goodwill	**1 703,2**	**1 736,3**

Le prix d'achat s'élevant à environ 2 226,4 millions d'euros a été payé en numéraire. Les frais liés directement attribuables à l'acquisition s'élèvent à 11,8 millions d'euros et ont été comptabilisés en autres charges en 2023. Les immobilisations incorporelles comptabilisées séparément se composent de technologies (environ 788 millions d'euros) ayant une durée d'utilité de 5 à 18 ans, ainsi que de relations clients (48 millions d'euros) et de marques (9 millions d'euros) ayant une durée d'utilité limitée. Par rapport aux montants provisoires du 31 décembre 2023, les valeurs comptables des technologies et des marques ont été réduites de 15,6 millions d'euros et de 27,3 millions d'euros, respectivement, et les impôts différés passifs ont été réduits de 10,6 millions d'euros par rapport aux valeurs basées sur l'affectation provisoire du coût d'acquisition. Sur la base de l'allocation finale du prix d'acquisition, l'amortissement des immobilisations incorporelles figurant dans le compte de résultat de la période 2023 est inférieur de 0,8 million d'euros (résultat d'impôt différé : 0,2 million d'euros inférieur) par rapport aux valeurs basées sur l'allocation préliminaire du prix d'acquisition telle qu'elle figure dans les comptes consolidés 2023. Le goodwill qui en résulte reflète l'élargissement de l'offre de produits du groupe pour les clients biopharmaceutiques et les synergies, en particulier celles résultant de la combinaison de l'activité acquise avec le portefeuille de produits existant, axées sur les thérapies cellulaires et géniques. En particulier, les produits de Polyplus sont des composants clés dans la fabrication de thérapies cellulaires et géniques et permettent d'accéder à une part significative de ce marché émergent en pleine croissance. En outre, le goodwill reflète d'autres actifs incorporels non séparables, comme le savoir-faire inséparable de la main-d'œuvre acquise. Le goodwill n'est pas déductible fiscalement.

4.6 Notes annexes au compte de résultat

9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé conformément à la norme IFRS 15 - Chiffre d'affaires des contrats avec les clients. Les revenus des contrats avec les clients sont ventilés par zones géographiques (voir la note 5 - Secteurs opérationnels) et selon la nature des revenus (récurrents et non récurrents). Le groupe définit les revenus récurrents comme les revenus provenant des consommables et des services, tandis que les revenus non récurrents sont principalement définis comme les revenus des instruments.

en millions €	2024	en % du total	2023	en % du total
Chiffre d'affaires	**2.780,0**		**2.775,5**	
dont récurrents	2.222,9	80 %	2.109,4	76 %
dont non récurrents	557,1	20 %	666,1	24 %

Le groupe produit et vend des instruments et consommables pour les clients du segment Biopharm. Le groupe remplit ses obligations de performance en fonction des biens à transférer et des services promis. La grande majorité des produits des activités ordinaires avec les clients est comptabilisée au moment où le client obtient le contrôle des produits. C'est généralement le cas lorsque les risques et avantages importants liés à la propriété des biens sont transférés au client. Par conséquent, le moment peut varier en fonction de l'accord passé avec le client.

Si les instruments sont vendus en même temps qu'un service initial, tel que la mise en service initiale, et qu'il s'agit de deux obligations de prestation, le prix de transaction est attribué sur la base des prix de vente autonomes relatifs. Pour les produits complexes nécessitant une installation sur le site du client, les produits sont constatés lors de l'acceptation formelle du client. Dans une faible mesure, les produits sont comptabilisés au fil du temps dans les activités de projet spécifiques au client. Dans ces cas, les produits sont comptabilisés en fonction de l'avancement du projet, lequel est évalué en fonction du pourcentage des coûts à la date de clôture par rapport au total des coûts estimés du contrat. Le montant des coûts réels engagés à ce jour reflète de manière appropriée l'avancement et le transfert du contrôle au client, le groupe ayant droit à un remboursement du coût à ce jour majoré d'une marge appropriée si le projet est annulé par le client sans motif.

Les produits générés par les services sont généralement constatés lorsque les services sont ou ont été rendus. Lorsque les services sont rendus de manière continue sur une période donnée, le groupe comptabilise le produit correspondant au fil du temps. Dans ce cas, les produits sont généralement constatés prorata temporis par rapport à la durée totale du contrat. Les ventes de produits sont généralement accompagnées de la garantie légale requise et couvertes par les provisions de garantie (voir note 25). Toute garantie étendue importante est comptabilisée en tant qu'obligation de prestation distincte pour laquelle le chiffre d'affaires est comptabilisé au cours de la période de garantie.

Selon les conditions générales de paiement, les paiements des clients sont dus à court terme, généralement dans les 30 à 60 jours. Dans une certaine mesure, le groupe obtient des avances sur commandes, par exemple pour éviter les risques de crédit. Par conséquent, le groupe a régulièrement des passifs contractuels. Par ailleurs, le groupe comptabilise les passifs liés aux contrats de service lorsque les clients paient à l'avance.

Les contrats comportant des éléments de financement importants n'entraînent aucun impact significatif. Le groupe utilise l'expérience pratique concernant l'existence d'une composante de financement significative. Cela signifie qu'un élément de financement n'est pris en compte que lorsque le délai entre le transfert de biens ou de services et la réception de la contrepartie devrait dépasser un an et que l'effet est significatif.

Au 31 décembre 2024, le groupe avait un passif de remboursement de 21,3 millions d'euros résultant d'accords d'intéressement avec des clients (2023 : 23,8 millions d'euros).

Le montant global du prix de transaction affecté aux obligations de réalisation non satisfait (ou partiellement insatisfait) à la fin de la période de reporting (carnet de commandes) s'élève à 1.482 millions d'euros (2023 : 1.495 millions d'euros). Le groupe s'attend à ce que ces obligations de performance non satisfaites soient en grande partie satisfaites en 2025.

Il n'y a pas eu de changements significatifs de la valeur comptable des passifs et actifs contractuels au cours de la période considérée. Un chiffre d'affaires de 176,9 millions d'euros a été comptabilisé au cours de la période de reporting et inclus dans le solde du passif des contrats au début de la période de reporting (2023 : 206,5 millions d'euros).

Les soldes des créances clients et des actifs contractuels sont présentés à la note 30. Pour plus de détails sur les dépréciations des créances clients et des actifs contractuels comptabilisés au cours de la période considérée, merci de se référer à la note 42.

10. Les coûts opérationnels

L'état du résultat net a été présenté selon le format du « coût des ventes », c'est-à-dire que les charges ont été directement affectées aux différentes fonctions de production, de vente et de distribution, de marketing, de recherche et développement et de frais généraux. Les dépenses liées aux initiatives ou projets multifonctionnels sont imputées aux coûts fonctionnels respectifs selon un principe d'allocation approprié.

La rubrique « coût des ventes » comprend les coûts des produits vendus et les coûts d'acquisition des marchandises vendues. Outre les dépenses directement imputables, telles que les matières premières et les fournitures, les dépenses liées aux avantages du personnel et les dépenses d'énergie, le coût des ventes inclut également les frais généraux, qui peuvent être imputés au secteur de fabrication, ainsi que les amortissements correspondants.

Les coûts de vente et de distribution concernent notamment les coûts de la fonction vente et marketing, de la distribution et des études de marché.

Les frais de recherche et développement comprennent les coûts de recherche et de développement de produits et de processus, à moins qu'ils ne soient comptabilisés en tant qu'actifs.

Le poste « frais généraux » comprend principalement les charges liées aux avantages du personnel et le coût des matériels de la zone administrative générale.

Tous les éléments de résultat qui ne peuvent pas être affectés à l'un des domaines fonctionnels mentionnés ci-dessus sont comptabilisés en autres produits et charges. Cela inclut essentiellement les effets de la conversion des transactions en monnaies étrangères, de la vente d'actifs immobilisés, des dépreciations des créances clients.

Les éléments extraordinaires, tels que les coûts de restructuration ou d'autres produits ou dépenses non récurrents, sont généralement comptabilisés dans les charges opérationnelles. Ce n'est que s'ils ne peuvent pas être imputés aux charges opérationelles que les éléments exceptionnels sont comptabilisés dans les autres produits et charges.

Les produits des subventions liées aux produits sont comptabilisés en autres produits lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les conditions liées aux subventions soient respectées et que les subventions

seront reçues. Ils sont systématiquement comptabilisés en tant que produits sur la période au cours de laquelle les coûts correspondants sont enregistrés.

Les coûts d'exploitation par nature sont réconciliés au résultat opérationnel à la note 14.

11. Autres produits et charges opérationnels

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Gains de change	21,1	28,2
Produits liés aux reprises de dépréciation clients	2,4	3,8
Produits tirés de la reprise de provisions et de passifs	0,0	0,0
Subventions	5,2	6,2
Autres produits	8,3	2,6
Total des autres produits	**37,0**	**40,7**
Pertes de change	–16,1	–35,0
Coûts non récurrents	–32,1	–14,8
Charges liées aux dotations pour dépréciation clients	–4,4	–7,1
Autres charges	–28,0	–22,8
Total des autres charges	**–80,6**	**–79,8**
Total autres produits et charges opérationnels	**–43,6**	**–39,1**

Cette catégorie comprend les « produits liés aux subventions », notamment les subventions couvrant des dépenses (essentiellement liées aux projets de recherche et de développement pour lesquels les critères d'IAS 38 pour la comptabilisation d'une immobilisation incorporelle ne sont pas remplis).

Les impacts de change en 2024 comprennent un montant de 3,4 millions d'euros (2023 : –1,5 million d'euros) au titre du reclassement d'éléments des autres éléments du résultat global en résultat (merci de se référer à la note 39). Les autres charges comprennent les frais d'utilisation de la marque Sartorius par les entités de Sartorius Stedim Biotech (voir note 45).

12. Résultat financier

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Intérêts et revenus assimilés	18,9	6,2
- dont montants avec les autres sociétés du groupe	3,1	5,2
Produits sur instruments financiers dérivés	7,1	2,6
Valorisation du passif de contrepartie conditionnelle	1,6	74,4
Gains de change	16,2	10,5
Autres produits financiers	1,6	0,7
Produits financiers	**45,4**	**94,4**
Charges d'intérêts	–148,0	–115,4
- dont montants avec les autres sociétés du groupe	–149,6	–99,6
Charges sur instruments financiers dérivés	–10,7	–1,9
Charges d'intérêts sur retraites	–1,6	–1,6
Quote-part des résultats des entreprises mises en équivalence	–8,6	0,0
Ajustements pour tenir compte de l'hyperinflation (IAS 29)	–2,3	–0,3
Pertes de change	–14,6	–17,0
Autres charges financières	–10,9	–5,7
Charges financières	**–196,7**	**–141,9**
Total	**–151,3**	**–47,6**

Les « gains (pertes) de change » comprennent les gains (pertes) de change liés(ées) à la trésorerie et aux prêts et aux emprunts libellés en devises. Le poste « valorisation du passif de contrepartie conditionnelle » se réfère principalement à la réévaluation de la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de BIA Separations, qui a généré un revenu de 70,4 millions d'euros au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, merci de se référer à la note 36.

Les charges d'intérêts aux entreprises liées sont liées au prêt accordé par la société mère ultime du groupe, Sartorius AG et par Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG (merci de se référer aux notes 32 et 45).

Au cours de l'exercice 2023, le groupe a acquis une entité basée en Turquie. La Turquie a de nouveau été considérée comme une économie hyperinflationniste au cours de la période considérée. Par conséquent, la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes, a été appliquée. Les gains ou pertes nets résultant de l'inflation des actifs et passifs non monétaires significatifs, ainsi que des capitaux propres et de tous les éléments du compte de résultat, ont été comptabilisés dans le résultat financier. L'indice général des prix à la consommation de l'Institut turc de statistique a été appliqué (Indice appliqué à fin 2024 : 2 657,2 ; l'année précédente : 1 859,4 ; Augmentation de 143 %).

13. Charge d'impôt

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Impôts courants	–72,4	–88,3
Impôts différés	31,7	–0,9
Total	**–40,7**	**–89,2**

La charge d'impôt courant est déterminée en fonction du revenu imposable local correspondant à la période de reporting et des règles fiscales locales. En outre, les impôts sur les bénéfices à court terme incluent des

ajustements pour les paiements d'impôts incertains ou les remboursements d'impôts pour des périodes non évaluées, ainsi que les rajustements pour les années antérieures. Les variations des actifs et passifs d'impôts différés sont inclus dans les impôts sur les bénéfices, à l'exception des variations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres (merci de se référer à la note 19).

Le tableau suivant présente la différence entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt constatée pour l'exercice concerné. La charge d'impôt attendue est calculée en appliquant le taux d'imposition normal en France au résultat consolidé avant impôt du groupe.

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Taux d'imposition attendu	25,8 %	25,8 %
Charge d'impôt estimée	–56,6	–103,7
Différences permanentes	–18,7	–12,3
Différences de taux d'imposition	15,2	6,8
Produit non imposable et autres exonérations	12,4	29,6
Pertes fiscales non reconnues et différences temporelles déductibles	–1,2	–5,0
Impôts relatifs aux exercices précédents	11,4	–3,5
Retenue à la source et autres impôts avec une base fiscale différente	–1,9	–1,5
Autres	–1,1	0,3
Total	**–40,7**	**–89,2**
Taux d'imposition effectif	18,6 %	22,2 %

Réforme fiscale internationale – Pilier Deux :

L'objectif de l'imposition minimale (Pilier Deux) des grands groupes est que les sociétés concernées paient un taux effectif d'impôt sur les sociétés d'au moins 15 %. La France a adopté une loi sur la mise en œuvre de l'imposition minimale en décembre 2023. Les règles pertinentes obligent le groupe à déterminer le taux d'imposition effectif de chaque pays concerné à partir de l'exercice 2024 et, si celui-ci est inférieur à 15 %, à payer un complément d'impôt d'un montant égal à la différence. L'Irlande était une juridiction pertinente pour le groupe avec un taux d'imposition nominal inférieur à 15 % (12,5 %). Le pays a augmenté le taux d'imposition à 15 % pour les grands groupes en réponse au deuxième pilier. Compte tenu de la réglementation « Safe Harbor » applicable au moins pour 2024 et les deux années suivantes, le groupe ne s'attend pas à ce que la nouvelle réglementation ait un impact significatif dans un avenir prévisible. Par conséquent, la charge d'impôt supplémentaire due aux règles minimales mondiales d'imposition n'a pas été significative en 2024 (<1 million d'euros). À l'heure actuelle, cependant, des effets mineurs pour l'avenir ne peuvent être exclus.

14. Ventilation par nature du résultat opérationnel

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Chiffre d'affaires	**2.780,0**	**2.775,5**
Achats consommés	–599,5	–618,0
Autres coûts et services liés aux achats	–168,7	–167,7
Frais de personnel	–852,1	–829,5
Amortissement et dépréciation	–301,7	–236,8
Autres coûts opérationnels	–487,4	–473,9
Sous-total	**–2.409,4**	**–2.326,0**
EBIT (Résultat opérationnel)	**370,6**	**449,5**
Résultat financier	–151,3	–47,6
Impôt sur le résultat	–40,7	–89,2
Participations ne donnant pas le contrôle	–3,4	–2,4
Résultat net après participations ne donnant pas le contrôle	**175,1**	**310,3**

Les autres coûts opérationnels comprennent des éléments tels que les gains et pertes de change, les frais de transport, les frais de déplacement, les charges pour services achetés auprès d'autres entités du groupe Sartorius AG (voir note 45) ainsi que d'autres produits et charges divers de nature opérationnelle.

Les postes « matières premières » et « frais de personnel » sont présentés ci-dessous :

Matières premières et fournitures

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Achats consommés	599,5	618,0
Autres coûts et services liés aux achats	168,7	167,7
Total	**768,2**	**785,8**

Frais de personnel

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Salaires	680,3	664,7
Charges sociales	156,3	149,7
Charges de retraite et charges relatives aux indemnités de départ à la retraite	15,5	15,1
Total	**852,1**	**829,5**

15. Résultat par action

Selon la norme IAS 33 - Résultat par action -, le résultat par action doit être déterminé séparément. Le bénéfice par action (BPA) de base est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pendant la période.

	2024	2023
Résultat net après impôts (en millions €)	178,5	312,7
Résultat net du groupe après impôts (en millions €)	175,1	310,3
Résultat par action (€)	1,81	3,37
Résultat net dilué par action (€)	1,81	3,37
Nombre de titres (statutaire)	97.330.405	92.180.190
Nombre moyen pondéré d'actions	96.808.325	92.180.190
Titres auto-détenus	-31.029	-19.564
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calcul du résultat par action	**96.777.296**	**92.160.626**
Nombre d'actions total utilisé pour calcul du résultat dilué par action	**96.777.296**	**92.160.626**

4.7 Notes annexes à l'état de la situation financière

16. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Goodwill

en millions €	Goodwill
Valeurs brutes au 1er janv. 2023	**1.136,4**
Écarts de conversion	1,8
Regroupement d'entreprises	1.746,8
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	**2.885,0**
Pertes liées aux tests de dépréciation au 1er janv. 2023	**0,0**
Écarts de conversion	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation au 31 déc. 2023	**0,0**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	**2.885,0**

en millions €	Goodwill
Valeurs brutes au 1er janv. 2024	**2.885,0**
Écarts de conversion	22,9
Regroupement d'entreprises	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2024	**2.907,9**
Pertes liées aux tests de dépréciation au 1er janv. 2024	**0,0**
Écarts de conversion	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation	0,0
Pertes liées aux tests de dépréciation au 31 déc. 2024	**0,0**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	**2.907,9**

Le poste goodwill (2.907,9 millions d'euros) correspond au montant résiduel provenant des regroupements d'entreprises. Conformément à la norme IAS 36, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises n'est pas amorti, et doit être soumis à un test de dépréciation annuel au moins une fois par an et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. L'existence d'indicateurs de dépréciation est régulièrement revue sur la base de plusieurs facteurs, tels que l'évolution de la planification à moyen terme, le ratio capitalisation boursière/fonds propres du groupe et les résultats financiers actuels. Aucun regroupement d'entreprises n'a été conclu en 2024. Les variations de la période précédente résultaient des acquisitions du groupe Polyplus (voir note 8) et de Sartonet.

Dans le cadre du test de dépréciation, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies liées au regroupement d'entreprises. L'UGT représente le plus petit niveau bénéficiant d'une gestion interne autonome et ne peut pas être plus importante qu'un secteur opérationnel, au sens de l'information sectorielle. Le groupe Sartorius Stedim Biotech a pour stratégie d'être un fournisseur de solutions innovantes pour ses clients. En raison des interdépendances de ce marché, le plus petit niveau auquel peut être suivi le goodwill est le segment Biopharm. Le goodwill a donc été affecté en totalité à ce segment.

Comme en 2023, le test de dépréciation réalisé pour 2024 évalue la valeur recouvrable sur la base de la valeur d'utilité du segment Biopharm. Les prévisions de trésorerie prennent en compte l'expérience et les

attentes antérieures, par exemple en ce qui concerne la croissance du marché sur la base d'études de marché externes, et sont généralement basées sur les prévisions du management du groupe pour une période de quatre ans.

Pour cette période de planification détaillée, on suppose des taux de croissance des ventes élevés à un chiffre à deux chiffres et des augmentations modérées de la marge d'EBITDA. De plus, le groupe a retenu l'hypothèse d'un taux de croissance à l'infini de 2,5% pour les années après 2028. Ce taux provient des anticipations d'inflation à long terme et des attentes du marché qui prévoit des taux de croissance significatifs pour le marché biopharmaceutique visé. Le principal vecteur de la croissance pour le groupe Sartorius Stedim Biotech sera le vieillissement de la population, l'augmentation de la population, l'amélioration de l'accès aux médicaments dans les pays émergents et le transfert progressif de produits multiutilisation vers l'utilisation de produits à usage unique pour les industries biopharmaceutiques. En outre, un nombre croissant de nouvelles modalités, par exemple dans le domaine des thérapies cellulaires et géniques, devrait stimuler la croissance des activités du groupe.

Les taux d'actualisation appliqués correspondent au coût moyen pondéré du capital ; ils ont été reconnus comme suit :

	2024		2023	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
Biopharm	10,0%	8,0%	10,6%	8,5%

En 2024, notre test de dépréciation n'a pas conduit à la comptabilisation de pertes de valeur. Dans ce contexte, diverses analyses de sensibilité basées sur les variations réalistes des hypothèses décrites ci-dessus n'ont pas entraîné de dépréciation. Les variations suivantes représenteraient théoriquement le « point d'équilibre » :

	2024	2023
Taux d'actualisation	12,7%	13,6%
Taux de croissance	-4,4%	-5,0%
Flux de trésorerie	-49,0%	-48,9%

Immobilisations incorporelles

en millions €	Concessions, droits de propriété indus. et droits similaires, licences, etc.	Marque	Relation clients	Coûts de développement capitalisés	Acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er janv. 2023	**686,8**	**24,9**	**290,8**	**259,9**	**0,5**	**1.262,9**
Écarts de conversion	2,0	0,0	–2,1	0,7	0,0	0,6
Regroupement d'entreprises	777,1	8,8	58,5	11,7	0,0	856,0
Acquisitions	3,4	0,0	0,0	75,4	0,4	79,2
Cessions	–0,5	0,0	0,0	–0,2	0,0	–0,8
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	**1.468,9**	**33,7**	**347,2**	**347,5**	**0,8**	**2.198,0**
Cumul des dépréciat. | amortiss. au 1er janv. 2023	**–142,6**	**–2,1**	**–145,6**	**–95,7**	**0,0**	**–386,1**
Écarts de conversion	–0,2	0,0	0,7	–0,4	0,0	0,2
Dépréciations | amortissements	–75,2	–1,8	–18,6	–23,6	0,0	–119,2
Reprises sur cessions	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des dépréciat. | amortiss. au 31 déc. 2023	**–217,6**	**–3,9**	**–163,5**	**–119,7**	**0,0**	**–504,6**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	**1.251,3**	**29,7**	**183,7**	**227,8**	**0,8**	**1.693,3**

en millions €	Concessions, droits de propriété indus. et droits similaires, licences, etc.	Marque	Relation clients	Coûts de développement capitalisés	Acomptes	Total
Valeurs brutes au 1er janv. 2024	**1.468,9**	**33,7**	**347,2**	**347,5**	**0,8**	**2.198,0**
Écarts de conversion	12,1	0,3	7,1	3,1	0,0	22,6
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	2,5	0,0	0,0	79,6	0,6	82,6
Cessions	–0,2	0,0	–1,4	–2,4	0,0	–4,0
Transfert de compte à compte	1,3	0,0	0,0	1,6	0,2	3,1
Valeurs brutes au 31 déc. 2024	**1.484,5**	**34,0**	**352,9**	**429,3**	**1,6**	**2.302,3**
Cumul des dépréciat. | amortiss. au 1er janv. 2024	**–217,6**	**–3,9**	**–163,5**	**–119,7**	**0,0**	**–504,6**
Écarts de conversion	–2,9	–0,1	–1,6	–0,8	0,0	–5,4
Dépréciations | amortissements	–100,6	–2,5	–19,3	–42,2	0,0	–164,6
Reprises sur cessions	0,2	0,0	1,4	2,4	0,0	4,0
Transfert de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des dépréciat. | amortiss. au 31 déc. 2024	**–320,9**	**–6,6**	**–182,9**	**–160,3**	**0,0**	**–670,6**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	**1.163,6**	**27,4**	**170,0**	**269,1**	**1,6**	**1.631,7**

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (calculés selon la méthode linéaire) et d'éventuelles pertes de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est la période pendant laquelle le groupe s'attend à utiliser l'actif. Des tests de dépréciation sont réalisés lorsque des indicateurs de dépréciation sont observés et annuellement pour les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, comme celles issues de projets de développement en cours, ainsi que pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est basé sur les périodes de durée d'utilité suivantes :

Logiciel	2 à 10 ans
Technologies	3 à 20 ans
Coûts de développement capitalisés	4 à 6 ans
Relations client	1 à 20 ans
Marque	De 2 ans à l'infini

Les coûts encourus dans le cadre du développement de nouveaux produits et méthodes étaient activés en tant qu'immobilisations incorporelles générées en interne si les critères d'IAS 38.57 étaient remplis. La capitalisation des immobilisations incorporelles générées en interne comprend un niveau important de jugement, par exemple l'évaluation de la faisabilité d'un projet de développement, les perspectives de marché attendues et la détermination des durées d'utilité.

Les coûts de développement activés couvrent principalement les coûts alloués aux personnels participant aux efforts de développement, aux matières premières et fournitures, aux services externes et aux charges directement imputables. Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas en général six années. En 2024, des frais de développement de 79,6 millions d'euros ont été comptabilisés à l'actif (75,4 millions d'euros en 2023).

Si une immobilisation incorporelle générée en interne ne peut pas être reconnue, les coûts de développement sont inclus dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont encourus. Les coûts des activités de recherche sont comptabilisés directement en charge sur l'exercice concerné.

La marque Stedim acquise en 2007 et intégrée au sein de la société mère Sartorius Stedim Biotech S.A. est considérée comme ayant une durée d'utilité indéterminée et n'est donc pas amortie. Il n'y a pas de limite finie sur la durée pendant laquelle la marque générera des flux de trésorerie pour le groupe. La marque est soumise à un « impairment test » au moins une fois par an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) : segment Biopharm.

L'amortissement des actifs incorporels est affecté aux fonctions correspondantes dans le compte de résultat. Pour les frais de développement capitalisés, l'amortissement est présenté dans les « coûts des ventes ».

Des dépréciations d'un montant de 7,7 millions d'euros ont été constatées en 2024 au titre des frais de développement capitalisés (2,6 millions d'euros en 2023). Les charges de dépréciation sont comptabilisées dans les coûts de recherche et développement dans le compte de résultat.

17. Immobilisations corporelles

en millions €	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier et matériel de bureau et autres équipements	Acomptes versés et immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 1er janv. 2023	**509,1**	**396,0**	**185,3**	**484,0**	**1.574,4**
Écarts de conversion	−7,1	−5,1	−2,5	−4,9	−19,6
Regroupement d'entreprises	9,1	6,2	1,3	9,6	26,2
Acquisitions	32,9	26,0	39,5	322,6	421,0
Cessions	−0,3	−4,4	−3,1	−0,2	−8,0
Transferts de compte à compte	164,2	41,6	7,7	−213,6	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	**708,0**	**460,4**	**228,1**	**597,5**	**1.994,0**
Cumul des amortissements au 1er janv. 2023	**−124,7**	**−169,9**	**−90,9**	**0,0**	**−385,6**
Écarts de conversion	1,0	1,8	1,4	0,0	4,2
Amortissement	−27,6	−42,6	−22,3	−0,1	−92,6
Reprises sur cessions	0,1	3,1	2,8	0,0	6,0
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des amortissements au 31 déc. 2023	**−151,2**	**−207,6**	**−109,2**	**−0,1**	**−468,0**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	**556,8**	**252,8**	**118,9**	**597,4**	**1.525,9**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023 de l'actif relatif au droit d'utilisation	**98,0**	**2,2**	**7,2**	**0,0**	**107,3**
Total des immobilisations corporelles au 31 déc. 2023	**654,8**	**255,0**	**126,1**	**597,4**	**1.633,2**

	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier et matériel de bureau et autres équipements	Acomptes versés et immobilisations en cours	Total
Valeurs brutes au 1er janv. 2024	**708,0**	**460,4**	**228,1**	**597,5**	**1.994,0**
Écarts de conversion	13,8	12,1	1,1	–1,8	25,1
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Acquisitions	12,3	26,3	21,6	263,0	323,2
Cessions	–4,6	–3,9	–8,0	–0,8	–17,4
Transferts de compte à compte	73,6	52,8	5,9	–135,3	–3,1
Valeurs brutes au 31 déc. 2024	**803,0**	**547,7**	**248,5**	**722,6**	**2.321,8**
Cumul des amortissements au 1er janv. 2024	**–151,2**	**–207,6**	**–109,2**	**–0,1**	**–468,0**
Écarts de conversion	–3,1	–4,6	–0,5	0,0	–8,3
Amortissement	–37,5	–49,1	–24,2	–0,1	–110,9
Reprises sur cessions	3,8	3,3	7,7	0,0	14,8
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des amortissements au 31 déc. 2024	**–188,1**	**–258,0**	**–126,2**	**–0,2**	**–572,5**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	**615,0**	**289,6**	**122,4**	**722,4**	**1.749,4**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024 de l'actif relatif au droit d'utilisation	**125,5**	**2,0**	**8,3**	**0,0**	**135,8**
Total des immobilisations corporelles au 31 déc. 2024	**740,5**	**291,6**	**130,7**	**722,4**	**1.885,2**

La rubrique « Immobilisations corporelles » de l'état de la situation financière comprend les actifs liés aux droits d'utilisation selon IFRS 16 (merci de vous référer à la note 18). Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée selon la méthode linéaire. Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur.

Les immobilisations en cours en 2023 et 2024 comprennent principalement des projets d'extension des capacités de production en Allemagne, en France, en Corée et à Porto Rico. Au 31 décembre 2024, les engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles s'élevaient à environ 110 millions d'euros.

L'amortissement des immobilisations est calculé sur les périodes d'utilité suivantes :

Constructions	15 à 50 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 15 ans
Équipement d'atelier et matériel de bureau	3 à 13 ans

Les dotations aux amortissements et la charge de dépréciation sont incluses dans le compte de résultat selon l'utilisation des actifs dans les coûts des ventes, les frais commerciaux et de distribution, les frais de recherche et développement, les frais généraux et les autres charges opérationnelles.

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges sauf s'ils sont affectables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié et font donc partie du coût de cet actif selon IAS 23. En 2024, des coûts d'emprunt de 19,2 millions d'euros ont été capitalisés, principalement dans le cadre de nouveaux sites et d'extensions. Les coûts d'emprunt capitalisés ont été déterminés sur la base d'un taux d'emprunt de 4,5 %.

Les subventions liées à des actifs sont déduites du coût de cet actif.

En 2024, comme pour l'exercice 2023, aucune dépréciation significative n'a été comptabilisée pour les immobilisations corporelles.

18. Contrats de location

La comptabilisation des contrats de location est conforme à la norme IFRS 16 - Contrats de location. Pour la structure de financement du groupe, les baux ne sont pas très pertinents. Les principales considérations relatives aux baux sont donc généralement d'ordre pratique, par exemple en ce qui concerne la gestion du matériel informatique ou la gestion du parc automobile. En conséquence, les locations de matériel informatique et de voitures représentent la majeure partie des contrats de location du groupe. La durée des baux est généralement fixe et s'étend généralement sur trois à cinq ans. Cependant, les contrats de location du groupe dans lesquels le bailleur est une partie liée qui est une entité contrôlée par la société mère finale, Sartorius AG, sont généralement de nature court terme offrant aux deux parties contractantes une flexibilité opérationnelle. Par ailleurs, sur certains sites, le groupe dispose de baux immobiliers à long terme. Les contrats de location peuvent contenir des options d'extension qui sont incluses dans la durée du contrat de location selon IFRS 16 lorsque le groupe est raisonnablement certain que l'option sera exercée. Le groupe n'agit pas en tant que bailleur dans une mesure significative.

Selon IFRS 16, les contrats de location doivent généralement être comptabilisés au bilan du preneur. Un locataire reconnaît un droit d'utilisation représentant son droit d'utiliser un bien de location, ainsi qu'un passif résultant de la location, ce qui représente son obligation d'effectuer des paiements de location. Le groupe utilise les exonérations pour les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur et comptabilise les loyers correspondants en charges de manière générale sur une base linéaire sur la durée du bail en question. En conséquence, aucun droit d'utilisation et aucun passif au titre de contrats de location ne sont comptabilisés pour ces contrats de location. En outre, le groupe n'applique pas la norme aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

Dans l'état de la situation financière, le groupe présente l'actif du droit d'utilisation en fonction de la nature de l'actif du contrat de location sous-jacent dans la rubrique « Immobilisations corporelles ». Les actifs liés aux droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût déduction faite de l'amortissement cumulé et des éventuelles pertes de valeur. Le coût des actifs liés au droit d'utilisation comprend la valeur actuelle des paiements des loyers futurs, tous les paiements versés au début ou avant le commencement du bail, les éventuels coûts directs initiaux ainsi que les coûts de démantèlement ou de retrait de l'actif du contrat de location. Les actifs bénéficiant du droit d'utilisation sont généralement amortis sur la durée du contrat de bail. Si le transfert de propriété légale du bien loué est prévu à la fin de la durée du contrat de bail, le droit d'utilisation est déprécié sur la durée de vie économique du bien loué. Dans l'état du résultat, la dépréciation est comptabilisée dans les coûts opérationnels.

Les passifs liés aux contrats de location sont présentés séparément dans l'état de la situation financière. Les passifs au titre des contrats de location sont initialement comptabilisés à un montant égal à la valeur actualisée des paiements futurs au titre de la location. En général, le taux d'emprunt incrémental du groupe en fonction du pays, de la devise et de l'échéance est utilisé pour l'actualisation. Aucun ajustement spécifique à l'actif n'est effectué sur ce taux d'intérêt car cela n'est pas pertinent pour le financement du groupe à l'heure actuelle. Par la suite, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée des intérêts débiteurs et réduite des paiements locatifs. Les intérêts débiteurs sont comptabilisés dans le résultat financier et, dans la mesure où ils sont payés, dans la section financement du tableau des flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2024, les dettes de location s'élevaient à 145,5 millions d'euros (2023 : 114,4 millions d'euros). Les sorties de trésorerie futures liées aux contrats de location non encore commencés sur lesquels le groupe s'est engagé, devraient atteindre 3,0 millions d'euros à la date de clôture (2023 : 28,7 millions d'euros). Les échéances des loyers futurs sont présentées à la note 41. La composition des actifs liés aux droits d'utilisation inclus dans les « Immobilisations corporelles » à la date de clôture et à la date de clôture précédente et les principaux changements de la période sont présentés dans le tableau ci-dessous :

en millions €	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier et matériel de bureau et autres équipements	Total
Valeurs brutes au 1er janv. 2023	**140,8**	**5,3**	**12,6**	**158,6**
Écarts de conversion	–2,5	0,0	0,0	–2,5
Regroupement d'entreprises	8,1	0,7	0,6	9,5
Dotations	18,6	0,4	5,5	24,5
Cessions	–7,0	–0,7	–0,6	–8,3
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	–0,1	–0,1
Valeurs brutes au 31 déc. 2023	**158,0**	**5,7**	**18,0**	**181,7**
Cumul des amortissements au 1er janv. 2023	**–43,8**	**–3,4**	**–8,2**	**–55,4**
Écarts de conversion	0,9	0,0	0,1	1,0
Amortissement	–20,8	–0,9	–3,2	–24,9
Reprises sur cessions	3,6	0,8	0,5	4,9
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,1	0,1
Cumul des amortissements au 31 déc. 2023	**–60,0**	**–3,5**	**–10,8**	**–74,3**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2023	**98,0**	**2,2**	**7,2**	**107,3**

en millions €	Terrains, constructions et agencements des constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Équipement d'atelier et matériel de bureau et autres équipements	Total
Valeurs brutes au 1er janv. 2024	**158,0**	**5,7**	**18,0**	**181,7**
Écarts de conversion	3,2	0,0	0,1	3,4
Regroupement d'entreprises	0,0	0,0	0,0	0,0
Dotations	57,6	0,8	5,1	63,5
Cessions	–21,2	–1,9	–6,9	–30,0
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0
Valeurs brutes au 31 déc. 2024	**197,5**	**4,7**	**16,3**	**218,5**
Cumul des amortissements au 1er janv. 2024	**–60,0**	**–3,5**	**–10,8**	**–74,3**
Écarts de conversion	–1,5	0,0	0,0	–1,6
Amortissement	–21,2	–1,0	–4,0	–26,2
Reprises sur cessions	10,7	1,9	6,8	19,4
Transferts de compte à compte	0,0	0,0	0,0	0,0
Cumul des amortissements au 31 déc. 2024	**–72,0**	**–2,7**	**–8,0**	**–82,7**
Valeurs nettes comptables au 31 déc. 2024	**125,5**	**2,0**	**8,3**	**135,8**

Les charges d'intérêts présentées dans le résultat financier, le total des décaissements de trésorerie pour les baux existants et les charges qui ont été comptabilisées pour les baux à court terme et les baux d'actifs de faible valeur au cours de la période de clôture et de la clôture précédente sont présentés dans le tableau ci-dessous. Aucune dépense importante n'a été comptabilisée au titre des paiements de location variables au cours de la période considérée.

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Charges d'intérêts pour les contrats de location	5,1	4,5
Frais de location d'actifs de faible valeur	1,1	1,4
Coûts de location à court terme	2,6	3,4
Remboursement des dettes liées au contrat de location	23,8	24,9
Total des décaissements pour les contrats de location	**32,5**	**34,2**

19. Impôts différés

	Impôts différés actifs		Impôts différés passifs		
en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023	31 déc. 2024	31 déc. 2023	Reconnu en compte de résultat
Immobilisations incorporelles	7,0	1,6	354,3	366,2	20,2
Immobilisations corporelles	1,2	0,9	44,7	28,8	–14,9
Stocks	38,6	41,2	1,9	0,0	–4,8
Créances clients et autres actifs courants	2,2	0,1	1,5	3,1	4,3
Provisions	10,0	8,4	0,2	0,0	0,9
Passif	30,0	11,5	0,2	0,0	12,5
Déficits reportables	24,0	8,0	0,3	0,0	15,5
Bénéfices non distribués des filiales	0,0	0,0	5,0	3,0	–2,0
Montant brut	**113,1**	**71,7**	**408,1**	**401,1**	**31,7**
Compensation	–49,9	–11,7	–49,9	–11,7	0,0
Montant net	**63,2**	**60,0**	**358,2**	**389,4**	**31,7**

Les actifs ou passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des différences temporaires entre les valeurs comptables et la valeur fiscale des actifs et des passifs concernés (sauf dans les cas particuliers prévus par IAS 12), y compris les reports de pertes et les crédits d'impôt. L'évaluation est basée sur les taux d'imposition devant entrer en vigueur dans la période au cours de laquelle un actif est réalisé, un passif est réglé ou des pertes fiscales sont utilisées. À cette fin, le groupe utilise les taux d'imposition et les règles fiscales adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La variation des actifs et passifs d'impôts différés est reflétée dans le poste « impôts sur le résultat » du compte de résultat, à l'exception des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et des effets des regroupements d'entreprises.

Des actifs d'impôt différé doivent être comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales inutilisées dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible sur lequel les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales inutilisées pourront être imputées. Les évolutions futures étant incertaines et en partie indépendantes de la volonté de la direction, des hypothèses sont nécessaires pour estimer les bénéfices imposables futurs ainsi que la période au cours de laquelle les actifs d'impôts différés seront récupérés. Les estimations sont révisées au cours de la période au cours de

laquelle il existe suffisamment d'éléments probants pour réviser l'hypothèse. S'il n'existe pas d'indication que tout ou partie d'une différence temporelle déductible ou d'une perte fiscale puisse être réalisée, le montant correspondant n'est pas comptabilisé à l'actif.

Le groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales. Par conséquent, les positions fiscales présentées dans les états financiers doivent être déterminées en tenant compte des lois fiscales locales respectives et des points de vue pertinents des administrations fiscales. En raison de leur complexité, ces éléments peuvent faire l'objet d'une interprétation différente par les contribuables d'une part et les autorités fiscales locales d'autre part. Le montant des positions fiscales incertaines est basé sur la meilleure estimation possible du paiement d'impôt attendu.

Le groupe fait usage de l'exonération obligatoire de la comptabilisation des impôts différés qui pourrait résulter de l'application des exigences minimales en matière d'imposition (deuxième pilier). Pour les effets des règles minimales d'imposition sur le groupe, voir note 13.

Impôts différés actifs

À la date de clôture, le groupe présentait des déficits reportables de 94,5 millions d'euros (34,9 millions d'euros en 2023). Un impôt différé actif a été comptabilisé au titre des pertes pour un montant de 80,3 millions d'euros (20,3 millions d'euros en 2023). Les impôts différés actifs s'élèvent à un montant de 6,3 millions d'euros (8,4 millions d'euros en 2023) et concernent des sociétés qui ont présenté des pertes au titre de cette année ou des années antérieures.

Impôts différés passifs

Les impôts différés passifs liés aux immobilisations incorporelles se rapportent à des actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises et par conséquent sont principalement liés aux technologies et aux relations clients.

Le groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés passifs sur les autres réserves cumulées des filiales à hauteur d'approximativement 45 millions d'euros (54 millions d'euros en 2023) dans la mesure où ces réserves feront l'objet d'un réinvestissement.

La charge d'impôt courant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se présente comme suit dans le tableau :

en millions €	2024	2023
Couvertures de flux de trésorerie	5,2	–1,6
Réévaluation des actifs | passifs au titre des régimes à prestations définies	0,6	–0,2
Écarts de conversion	–2,9	–1,0
Total	**2,8**	**–2,8**

La variation des actifs et passifs d'impôts différés peut être rapprochée comme suit :

en millions €	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Solde au 1er janv. 2023	61,6	178,3
Variation de périmètre	3,9	212,9
Comptabilisés dans le résultat net	–5,0	–4,0
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	–0,7	2,2
Solde au 31 déc. 2023	**60,0**	**389,4**

en millions €	Impôts différés actifs	Impôts différés passifs
Solde au 1er janv. 2024	**60,0**	**389,4**
Comptabilisés dans le résultat net	2,2	–29,5
Comptabilisés en autres éléments du résultat global	1,1	–1,7
Solde au 31 déc. 2024	**63,2**	**358,2**

20. Stocks

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Matières premières et approvisionnements	218,8	319,2
En-cours de production	162,1	216,4
Produits finis	295,9	337,6
Acomptes	8,1	9,2
Total	**684,9**	**882,4**

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Valeur brute des stocks	814,5	995,2
Dépréciation des stocks	–129,7	–112,8
Valeur nette des stocks	**684,9**	**882,4**

Les matières premières et les fournitures, y compris les marchandises, sont déclarées sous la rubrique « Stocks » au coût moyen.. Les produits finis et l'en-cours de production sont constatés au coût complet. Ce coût intègre les coûts directs, qui peuvent être imputés à ces éléments, et une quote-part des frais généraux de production et de manutention des matières, d'amortissement et/ou de dépréciation fondée sur la capacité normale de production, sous réserve que ces charges soient liées à la production.

Les stocks doivent être évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour le marketing, la vente et la distribution. En cas de risques liés aux stocks (par exemple, surstockage ou rotation lente des stocks), les stocks sont dépréciés en conséquence.

21. Autres actifs

Les autres actifs comprennent principalement les créances TVA, les charges payées d'avance et les actifs qui ne sont pas affectés à d'autres catégories d'actifs.

22. Capital social

À l'issue de l'augmentation de capital décrite ci-dessous, le capital social de Sartorius Stedim Biotech S.A. est composé de 97 330 405 actions d'une valeur nominale de 0,20 €.

Il n'existait pas au 31 décembre 2023 ni au 31 décembre 2024 d'instruments dilutifs. Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Nombre d'actions à l'ouverture	92 180 190	92 180 190
Nombre d'actions à la clôture	**97 330 405**	**92 180 190**
Valeur nominale de l'action (en €)	0,20	0,20
Montant du capital social (en millions €)	**19,5**	**18,4**

Augmentation de capital en 2024

Le 7 février 2024, Sartorius Stedim Biotech S.A. a placé avec succès 5 150 215 actions auprès d'investisseurs institutionnels dans le cadre d'un placement privé international par construction accélérée d'un livre d'ordres. Les nouvelles actions ont été émises dans le cadre d'une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, au prix de 233,00 euros par action, pour un produit brut de 1,2 milliard d'euros. Les coûts de transaction s'élèvent à 8,6 millions d'euros et sont comptabilisés en capitaux propres. Par ailleurs, la charge d'impôt liée à ces coûts de transaction est comptabilisée directement dans les capitaux propres (2,1 millions d'euros). Sartorius AG, société mère de Sartorius Stedim Biotech S.A., a souscrit un montant d'environ 400 millions d'euros, ce qui représente environ un tiers de l'augmentation de capital. À l'issue de l'augmentation de capital, Sartorius AG détient environ 71,5 % du capital de la société (31 décembre 2023: 73,6 %). Sartorius AG a également procédé au placement d'environ 200 millions d'euros d'actions préférentielles détenues en propre par Sartorius AG dans le cadre d'un placement privé.

L'objectif principal de l'augmentation de capital était d'accélérer le désendettement du groupe au-delà d'une forte génération de trésorerie interne, et de renforcer sa flexibilité stratégique globale. Conformément à cet objectif, Sartorius Stedim Biotech a remboursé au cours du premier semestre 2024 des prêts d'actionnaires obtenus auprès de Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V. pour un montant nominal total de 830 millions d'euros (voir note 32).

Dividendes

Le Conseil d'administration soumettra une proposition à l'Assemblée générale des actionnaires pour le versement d'un dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, comme suit : le paiement d'un dividende net de 0,69 € par action (2023 : 0,69 €), c'est-à-dire un décaissement total de 67,1 millions d'euros en excluant les titres auto-détenus (en 2023, le montant versé était de 67,1 millions d'euros).

23. Participations ne donnant pas le contrôle

Le montant des participations ne donnant pas le contrôle reconnu dans l'état de la situation financière d'un montant de 37,2 millions d'euros (35,3 millions d'euros en 2023) se réfère aux filiales Sartorius Korea Biotech et Sartorius CellGenix.

Au cours de la période précédente, la part du groupe dans Sartorius CellGenix GmbH, Fribourg i.B., Allemagne, a augmenté de 25 %, passant de 51 % à 76 %. En échange de l'acquisition des 25 % de l'entité, les propriétaires des intérêts minoritaires ont reçu un montant d'environ 66,7 millions d'euros en espèces. La dette financière relative à l'option de vente des porteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'un montant de 66,1 millions d'euros (31 décembre 2022) a été reclassée en capitaux propres. L'impact sur les participations ne donnant pas le contrôle et sur les capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère est présenté dans l'état de variation des capitaux propres. Les 24 % restants des actions de Sartorius CellGenix GmbH sont soumis à des options d'achat et de vente (merci de se référer à la note 36). En outre, le groupe a également acquis un montant supplémentaire de 10 % du capital de Sartorius Korea Biotech LLC, Séoul, Corée du Sud, pour un prix d'achat d'environ 20,8 millions d'euros ou cours de la période précédente. Depuis lors, le groupe détient 79 % du capital et des droits de vote de l'entité. Les 21 % restants font l'objet d'une option d'achat exerçable. Le prix d'achat de cette participation ne donnant pas le contrôle est variable et dépend des performances futures de cette entité.

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Sartorius Korea Biotech Co. Ltd.		
Chiffre d'affaires	145,0	144,2
Résultat net	9,2	8,7
Total de l'actif	78,5	74,0
Résultat attribué	1,9	1,8

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Sartorius CellGenix GmbH		
Chiffre d'affaires	41,3	32,6
Résultat net	6,1	2,3
Total de l'actif	149,2	144,4
Résultat attribué	1,5	0,6

24. Provisions pour avantages au personnel

Régimes à cotisations définies

La plupart des entités du groupe Sartorius Stedim Biotech effectuent des paiements au titre des régimes à cotisations définies, principalement relatifs à des régimes généraux de retraite gouvernementaux. En 2024, la charge totale comptabilisée pour les régimes à cotisations définies s'élève à 47,3 millions d'euros (en 2023 : 48,2 millions d'euros).

Régimes à prestations définies

Les provisions pour retraites et obligations similaires sont comptabilisées dans les états financiers consolidés du groupe Sartorius Stedim Biotech conformément aux principes actuariels. La norme IAS 19 - Avantages du personnel prévoit la méthode des unités de crédit projetées comme méthode d'évaluation. En plus des rentes et des espérances de vie connues, cette méthode de la valeur de rachat prévue tient compte des augmentations futures des salaires et des rentes.

Les taux d'actualisation appliqués reflètent les taux d'intérêt qui ont été payés à la date d'arrêté pour des obligations de sociétés de haut niveau dont les échéances correspondent et qui sont libellées dans les devises concernées (principalement en euro). Si ce type d'obligations n'est pas disponible ou si les échéances correspondent à des échéances à long terme ou ne sont pas disponibles, les taux d'intérêt correspondants sont déterminés par extrapolation.

En raison de l'évolution des conditions du marché et de l'économie, les hypothèses clés sous-jacentes peuvent différer des évolutions réelles et peuvent entraîner des modifications importantes des obligations en matière de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Une analyse de sensibilité est présentée ci-dessous.

Les réévaluations des actifs et passifs des régimes à prestations définies sont présentées dans les autres éléments de l'état du résultat global selon la norme IAS 19.

La réévaluation des actifs et passifs au titre des régimes à prestation définies qui ont été transférés aux réserves pour retraite résulte essentiellement d'un changement dans le taux d'actualisation et s'élève à −2,9 millions d'euros (perte actuarielle de 0,3 million d'euros en 2023).

Un montant de 19,6 millions d'euros concerne notamment les provisions pour retraite relatives aux plans de départ en retraite de notre personnel allemand. Ces provisions totalisaient 19,2 millions d'euros en 2023. Elles concernent principalement les engagements directs liés aux régimes à prestations définies. Dans le cadre de

ces engagements, les employés obtiennent des avantages pour les années de service accomplies au sein de l'entité. Les avantages obtenus dépendent du niveau de rémunération et de l'âge respectif des employés. Ces avantages de retraite ne font généralement pas l'objet d'un versement sur un fonds de placement.

L'évaluation des obligations concernant les avantages postérieurs à l'emploi repose sur les principales hypothèses actuarielles suivantes :

Pour l'Allemagne :

en %	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Taux d'actualisation	3,17	3,10
Taux d'augmentation des salaires	3,00	3,00
Taux d'augmentation des pensions de retraite	2,10	2,10

Pour la France :

en %	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Taux d'actualisation	3,30	3,70
Taux d'augmentation des salaires	2,25	2,25

Les hypothèses de mortalité et d'invalidité sont basées sur les tables « Richttafeln (RT) 2018 G » déterminées par Klaus Heubeck (Allemagne) et le tableau INSEE F 2016-2018 (France).

Les montants enregistrés dans le compte de résultat correspondent aux éléments suivants :

en millions €	2024	2023
Coût des services rendus	–2,4	–1,9
Coût des services passés	0,8	0,8
Charge nette d'intérêts	–0,9	–0,9
Composante du coût des prestations de retraite comptabilisées en résultat	**–2,5**	**–2,0**
Rendement de l'actif du régime (intérêts exclus)	–0,1	0,1
Réévaluation du régime	–2,8	0,3
Composantes des coûts de prestations définies comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	**–2,9**	**0,3**
Total	**–5,4**	**–1,6**

Dans l'état du résultat net, le coût du service courant est alloué selon l'affectation des employés aux différentes fonctions respectives.

Le montant inclus dans l'état consolidé de la situation financière présentant l'obligation du groupe au titre des régimes à prestations définies est le suivant :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Valeur actuelle des obligations	56,4	53,3
Juste valeur des actifs en couverture	–22,8	–23,0
Passif net	**33,6**	**30,3**

La valeur actuelle de l'obligation comptabilisée au bilan a évolué comme suit :

en millions €	2024	2023
Valeur actuelle des obligations à l'ouverture	**53,3**	**52,5**
Coût des services rendus	2,4	1,9
Coût des services passés	-0,8	-0,8
Coût financier	1,6	1,6
Réévaluation du régime	2,6	-0,4
Écarts de conversion	-0,7	0,7
Indemnités de départ à la retraite versées au cours de l'exercice	-3,6	-3,4
Cotisations des employés	0,7	0,7
Variation de périmètre	0,0	0,2
Autres variations	0,9	0,3
Valeur actuelle des obligations à la clôture	**56,4**	**53,3**

Les gains et pertes actuariels relatifs à l'obligation au titre des régimes à prestations définies se décomposent comme suit :

en millions €	2024	2023
Ajustements liés à l'expérience	0,3	-0,5
Modifications liées aux hypothèses démographiques	0,1	0,0
Modifications liées aux hypothèses financières	2,3	0,1
Total	**2,6**	**-0,4**

Actif du régime :

en millions €	2024	2023
Actif du régime au 1er janv.	**23,0**	**20,8**
Revenu attendu	0,7	0,7
Rendement de l'actif du régime (intérêts exclus)	-0,1	0,1
Réévaluation du régime	-0,1	-0,1
Paiements	-2,7	-2,7
Écarts de conversion	-0,7	0,6
Cotisations des employés	0,7	0,7
Cotisations des employeurs	2,2	2,5
Autres variations	-0,1	0,5
Actif du régime au 31 déc.	**22,8**	**23,0**

Décomposition de l'actif du régime :

Les actifs du régime se réfèrent principalement à des contrats d'assurance en Suisse et il n'y a pas de participation significative ou de titres de créance inclus. La filiale en Corée du Sud a déposé un montant de 6,6 millions d'euros (6,8 millions d'euros en 2023) auprès de banques locales (trésorerie et équivalents de trésorerie).

Analyse de sensibilité :

Une augmentation/diminution des hypothèses actuarielles aurait les effets suivants sur les régimes à prestations définies (un signe positif (+) signifie une augmentation de l'obligation) :

2023 :

en millions €		
Hypothèses démographiques		
Espérance de vie	+1 an	−1 an
Impact	2,1	−2,8
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation	+100 bps	−100 bps
Impact	−5,0	6,3
Taux d'augmentation des salaires	+50 bps	−50 bps
Impact	2,4	−2,3
Taux d'augmentation des pensions de retraite	+25 bps	−25 bps
Impact	2,0	−1,9

2024 :

en millions €		
Hypothèses démographiques		
Espérance de vie	+1 an	−1 an
Impact	2,2	−2,2
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation	+100 bps	−100 bps
Impact	−5,2	6,5
Taux d'augmentation des salaires	+50 bps	−50 bps
Impact	2,6	−2,4
Taux d'augmentation des pensions de retraite	+25 bps	−25 bps
Impact	2,1	−2,0

L'analyse de sensibilité présentée ci-dessus peut ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation des régimes à prestations définies car il est peu probable que le changement dans les hypothèses se produise de manière isolée. En outre, la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies a été calculée en utilisant la même méthode qui a été appliquée dans le calcul du passif lié à l'obligation au titre des régimes à cotisations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière (méthode des unités de crédit projetées).

Analyse de l'échéance

Les flux de trésorerie non actualisés des obligations des régimes à prestations définies peuvent être décomposés en termes d'échéance comme suit :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
< 1 an	2,9	2,8
1 – 5 ans	19,2	14,5
6 - 10 ans	20,9	21,5
> 10 ans	114,1	113,7
Total	**157,1**	**152,5**

La durée moyenne pondérée des obligations des régimes à prestations définies est de 14,3 années (13,9 années en 2023).

25. Autres provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe un engagement ou une obligation vis-à-vis de tiers découlant d'engagements passés, un décaissement de ressources probable et à condition que le montant de l'obligation puisse être raisonnablement estimé. Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de l'obligation à la date de clôture.

Pour déterminer le montant des obligations, certaines estimations et hypothèses doivent être appliquées, y compris la détermination de la probabilité et du montant des sorties futures de ressources. En règle générale, des estimations importantes sont impliquées dans la détermination des provisions liées aux contrats onéreux, aux coûts de garantie, aux obligations de retraite anticipée, aux obligations de restauration et de démantèlement des actifs et aux procédures judiciaires.

Autres provisions non courantes

en millions €	Paiements aux employés bénéficiant de plan de préretraite pour compensation de la réduction du temps de travail	Autres	Total
Solde au 1er janv. 2023	3,9	8,5	12,3
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0
Consommation	–1,6	–0,2	–1,8
Reprises	0,0	–0,1	–0,1
Dotations	2,0	1,1	3,1
Reclassement	0,0	0,2	0,2
Solde au 31 déc. 2023	**4,3**	**9,5**	**13,8**

en millions €	Paiements aux employés bénéficiant de plan de préretraite pour compensation de la réduction du temps de travail	Autres	Total
Solde au 1er janv. 2024	4,3	9,5	13,8
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,0	0,1	0,1
Consommation	–1,8	–1,0	–2,8
Reprises	0,0	–0,2	–0,2
Dotations	3,2	1,1	4,4
Reclassement	0,0	–0,1	–0,1
Solde au 31 déc. 2024	**5,7**	**9,4**	**15,1**

Les autres provisions non courantes comprennent principalement des provisions relatives à des plans de préretraite partielle et à des primes d'ancienneté de présence (incluses dans le poste « Autres »). Ces engagements concernent principalement les sociétés allemandes du groupe. Les régimes de préretraite partielle permettent à des employés de travailler à temps partiel pendant deux à cinq ans avant leur retraite officielle.

Selon la norme IAS 19, le montant des indemnités de départs relatifs à des périodes futures doit être comptabilisé en résultat net sur la période de service concernée. Les gains et pertes actuariels ainsi que le coût des services passés sont comptabilisés en produits ou en charges.

Les provisions non courantes sont constatées à leur valeur actuelle à la date de clôture. Pour 2024, le taux d'actualisation pour les salariés bénéficiant du plan de préretraite et pour les provisions pour ancienneté est de 2,6 % (3,8 % en 2023).

Depuis 2022, les obligations à long terme liées au nouveau programme dit d'intéressement à long terme (« programme LTI », merci de se référer à la note 44) sont également présentées sous « Autres provisions non courantes ».

Provisions courantes

Au cours des exercices 2023 et 2024, les provisions courantes ont évolué comme suit :

en millions €	Garanties	Autres	Total
Solde au 1er janv. 2023	13,8	12,0	25,7
Variation de périmètre	0,0	0,1	0,1
Écarts de conversion	–0,1	–0,1	–0,2
Consommation	–1,3	–4,6	–5,9
Reprises	–6,7	–5,3	–12,0
Dotations	3,1	3,4	6,5
Autres variations	0,0	–0,2	–0,2
Solde au 31 déc. 2023	**8,7**	**5,4**	**14,1**

en millions €	Garanties	Autres	Total
Solde au 1er janv. 2024	8,7	5,4	14,1
Variation de périmètre	0,0	0,0	0,0
Écarts de conversion	0,1	0,0	0,2
Consommation	–0,4	–0,4	–0,8
Reprises	–3,9	–1,8	–5,8
Dotations	6,0	3,4	9,5
Autres variations	0,0	0,1	0,1
Solde au 31 déc. 2024	**10,6**	**6,7**	**17,3**

Les provisions pour garantie incluent les livraisons de produits de remplacement et les réparations. Des provisions pour risques spécifiques sont comptabilisés lorsque sa survenance est plus probable qu'improbable. Les risques généraux de garantie sont comptabilisés sur la base de l'expérience passée. Les autres provisions comprennent des contrats onéreux et les passifs incertains liés au personnel et des provisions pour intérêts en lien avec les risques fiscaux.

26. Avantages sociaux

Les dettes au titre des avantages du personnel reflètent les charges à payer suivantes :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Primes et bonus	40,1	30,7
Congés payés et heures supplémentaires	25,2	18,2
Autres	22,9	13,4
Avantages au personnel	**88,2**	**62,3**

27. Autres obligations financières | Engagements donnés et reçus

Comme pour les exercices précédents, il n'y a pas de passifs éventuels ou d'actifs éventuels importants à signaler.

28. Instruments financiers : principales méthodes comptables

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité. Les notes suivantes donnent un aperçu de l'impact des instruments financiers sur les états financiers du groupe Sartorius Stedim Biotech et fournissent des informations supplémentaires sur les éléments de l'état de la situation financière qui contiennent des instruments financiers.

Les actifs financiers du groupe comprennent principalement la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et prêts et les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive.

Les passifs financiers du groupe comprennent principalement des emprunts contractés auprès de Sartorius AG et Sartorius Finance B.V., des dettes fournisseurs, des dettes de location, des contreparties éventuelles selon IFRS 3, et des instruments financiers dérivés avec une juste valeur négative. Les passifs financiers autres que les instruments financiers dérivés et ceux découlant d'accords de contrepartie conditionnelle sont évalués au coût amorti.

La comptabilisation des instruments financiers respecte IFRS 9 - Instruments financiers. La norme IFRS 9 - Instruments financiers comprend des recommandations pour le classement et l'évaluation des instruments financiers qui reflète à la fois le modèle de gestion de l'entité (détenus pour encaisser, détenus pour encaisser et revendre, autres) dans le cadre duquel les actifs sont détenus et les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie (critère « SPPI »). Il n'y a eu aucun reclassement des instruments financiers au cours de la période considérée.

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, IFRS 9 inclut un modèle dit de perte attendue. Les actifs financiers sont généralement considérés comme dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qui mettent en doute la collecte intégrale des flux de trésorerie des actifs financiers respectifs. Concernant les actifs financiers du groupe, l'approche simplifiée appliquée aux créances clients est particulièrement pertinente.

Outre les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les actifs financiers les plus significatifs dans l'état de situation financière du groupe à la date de clôture du 31 décembre 2024. Aucune dépréciation n'a été constatée en raison de la non-matérialité des impacts.

Au dernier arrêté, pour les actifs financiers restants évalués au coût amorti, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 31 décembre 2024 pour les pertes de crédit attendues sur 12 mois en raison de pertes historiques non significatives pour le groupe.

Les dérivés sont évalués à la juste valeur déterminée selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché dans laquelle les pratiques d'evaluation établies sont appliquées. Les justes valeurs sont basées sur les données de marché disponibles au moment du calcul de la valeur de ces dérivés et reflètent les estimations de la situation du marché à la fin de l'année. Les instruments qui ne sont pas désignés comme des instruments de couverture et pour lesquels aucune comptabilité de couverture n'est appliquée sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés sont soit comptabilisées

en résultat net ou, dans le cas de relations de couverture de flux de trésorerie, dans les autres éléments du résultat global.

Le groupe applique les règles de comptabilité de couverture d'IFRS 9. Le groupe utilise des opérations à terme pour couvrir les risques de flux de trésorerie résultant de la variation des taux de change liés aux ventes de produits et aux activités de production et cela ne désigne que l'élément spot de l'instrument de couverture.

29. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le groupe considère en trésorerie et équivalents de trésorerie tous les placements à forte liquidité avec une échéance inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Cela comprend principalement les dépôts dans les banques et les placements dans des fonds monétaires. Les placements dans les fonds monétaires sont soumis à des risques de crédit inférieurs à ceux des dépôts bancaires et sont disponibles quotidiennement. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût. Dans le cadre du tableau de flux de trésorerie consolidé, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus. Au 31 décembre 2024, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 678,9 millions d'euros (116,6 millions d'euros en 2023).

30. Créances clients | Autres actifs courants

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Créances clients tiers	227,9	253,9
Actifs contractuels (selon IFRS 15)	17,4	16,3
Créances clients sur les autres sociétés du groupe Sartorius AG	20,6	23,6
Créances clients	**265,9**	**293,7**

Les valeurs comptables des créances clients et autres créances sont représentatives de leur juste valeur compte tenu de la date d'échéance et des risques de crédit. Les actifs contractuels sont comptabilisés dans le cadre de contrats de construction spécifiques aux clients qui répondent aux exigences de comptabilisation des produits dans le temps, conformément à IFRS 15 (merci de vous référer à la note 9).

Au 31 décembre 2024, les droits relatifs aux créances clients d'un montant d'environ 269,7 millions d'euros (2023 : 196,5 millions d'euros) ont été vendus dans le cadre d'une vente de créances. Les échéances des créances cédées sont inférieures à douze mois. Bien que les risques de défaut correspondants ainsi que les risques de change éventuels aient été intégralement transférés à l'acquéreur des créances, le groupe conserve une partie du risque de retard de paiement. Au 31 décembre 2024, le montant maximal de la partie conservée du risque de retard de paiement qui figure dans les créances clients était d'environ 2,8 millions d'euros. Ce risque maximal de retard de paiement est calculé en fonction du volume de créances cédées et des éventuels coûts de financement à supporter par le groupe pour la période comprise entre la date d'échéance contractuelle et le retard de paiement. Les passifs associés présentés dans les autres passifs financiers courants s'élèvent à 3,8 millions d'euros (dont juste valeur des passifs associés : 0,9 million d'euros). La cession de créances a entraîné une diminution nette des créances de 266,9 millions d'euros. Le programme d'affacturage est organisé par le département de trésorerie du groupe Sartorius AG. Dans le cadre de ce programme, toutes les sociétés participantes du groupe Sartorius AG peuvent vendre des créances d'un volume combiné de 180 millions d'euros et de 165 millions de dollars américains.

Le poste « Créances clients sur les autres sociétés du groupe Sartorius AG » concerne les autres sociétés du groupe Sartorius (merci de vous référer à la note 45). Les pertes de valeur sur les clients et autres créances

sont comptabilisées à l'aide de comptes de dépréciation distincts. Pour plus de détails sur la détermination des dépréciations merci de se référer à la note 42.

31. Autres actifs financiers

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Instruments financiers dérivés	0,9	6,1
Autres actifs financiers	10,8	10,4
Actifs financiers courants	**11,7**	**16,5**

Le montant indiqué en tant qu'instrument financier dérivé représente la juste valeur des instruments de couverture (pour plus de détails merci de se référer à la note 39).

Les autres actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins toute perte de valeur. La rubrique « Autres actifs financiers » comprend les créances rattachées à d'autres entités du groupe Sartorius AG pour 0,9 million d'euros (En 2023 : 0,9 million d'euros).

32. Emprunts et autres passifs financiers

en millions €	Solde au 31 déc. 2024	Dont passifs courants au 31 déc. 2024	Solde au 31 déc. 2023	Dont passifs courants au 31 déc. 2023
Dettes auprès des établissements de crédit	4,5	2,9	3,0	0,9
Prêts de Sartorius AG	0,2	0,2	534,6	4,6
Prêts de Sartorius Finance B.V.	2 719,3	36,5	3 018,1	40,4
Autres emprunts auprès des entités du groupe Sartorius	0,0	0,0	11,8	11,8
Total des emprunts et autres passifs financiers non courants	**2 724,0**	**39,5**	**3 567,4**	**57,7**

Le groupe Sartorius Stedim Biotech Group a signé un accord de prêt avec sa société mère Sartorius AG et Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG, principalement pour financer des acquisitions. En septembre 2023, Sartorius Finance B.V. a émis des obligations à long terme non garanties pour un volume total de 3 milliards d'euros et des paiements de coupons annuels fixes, principalement pour financer l'acquisition de Polyplus.

Les modalités sont présentées en détail ci-dessous :

en millions €	Produit net pour l'émetteur	Montant notionnel	Coupon	Date d'échéance
Tranche 1 : 3 ans	646,9	650,0	4,250 %	14 septembre 2026
Tranche 2 : 6 ans	647,0	650,0	4,375 %	14 septembre 2029
Tranche 3 : 9 ans	840,3	850,0	4,500 %	14 septembre 2032
Tranche 4 : 12 ans	842,5	850,0	4,875 %	14 septembre 2035

Le financement obtenu par l'émission obligataire a été entièrement répercuté sur Sartorius Stedim Biotech Group par le biais de prêts à long terme non garantis à des conditions identiques. En plus du paiement annuel d'intérêts, des frais de trésorerie sont facturés en fonction du coût réel plus une marge sans lien de dépendance. En 2024, le groupe Sartorius Stedim Biotech a remboursé 10 % de chacune des quatre tranches de prêts aux actionnaires, pour un montant nominal de 300 millions d'euros.

En outre, le groupe a remboursé tous les autres prêts d'actionnaires restants de Sartorius AG pour un montant nominal de 530 millions d'euros au total au cours de l'exercice 2024.

Outre les prêts à long terme décrits ci-dessus, le financement du groupe Sartorius Stedim Biotech est garanti par une ligne de crédit de sa société mère Sartorius AG et par d'autres lignes de crédit bilatérales à court terme mises à disposition par les banques jusqu'à nouvel ordre (voir note 41). Les lignes de crédit et les dettes ne sont assujetties à aucune clause.

Les emprunts financiers non courants ne comprennent pas les passifs envers les vendeurs liés aux soldes des prix d'acquisition qui sont présentés sous « Autres passifs financiers non-courants ».

33. Autres passifs financiers non courants

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Passif lié à la contrepartie conditionnelle dans le cadre des acquisitions	0,2	1,7
Passif lié à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	79,5	78,9
Autres passifs	2,3	2,0
Total	**81,9**	**82,7**

Les accords de contrepartie conditionnelle résultent des acquisitions de BIA Separations et Xell AG. Les passifs liés à l'acquisition d'intérêts minoritaires concernent l'acquisition potentielle des actions restantes de Sartorius CellGenix (merci de se référer à la note 36 pour tous les passifs mentionnés).

34. Dettes fournisseurs

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Dettes fournisseurs tiers	274,6	234,5
Dettes fournisseurs auprès des autres sociétés du groupe Sartorius AG	33,8	22,6
Dettes fournisseurs participations non consolidées	1,6	1,4
Total	**310,0**	**258,5**

Les chiffres de l'exercice précédent ont été ajustés en raison de la présentation séparée des passifs contractuels conformément à la norme IFRS 15 (voir note 2).

35. Autres passifs financiers courants

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Instruments financiers dérivés	16,2	2,1
Obligations de remboursement (IFRS 15)	21,3	23,8
Autres passifs	34,4	18,9
Total	**71,9**	**44,8**

Les instruments financiers dérivés se rapportent à la juste valeur des opérations de couverture de change, telles que les contrats à terme (principalement liées au dollar américain, merci de se référer à la note 39). Les passifs de remboursement résultent principalement d'ententes de rabais fondées sur le volume conclues avec des clients.

36. Valeurs comptables et justes valeurs d'instruments financiers par catégorie

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et justes valeurs des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument financier selon IFRS 9 au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

en millions €	Catégorie selon la norme IFRS 9	Valeur comptable au 31 déc. 2024	Juste valeur 31 déc. 2024	Valeur comptable au 31 déc. 2023	Juste valeur 31 déc. 2023
Investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées non consolidées	s.o.	16,1	16,1	27,5	27,5
Actifs financiers (non courant)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par le compte de résultat	0,0	0,0	0,0	0,0
Actifs financiers (non courant)	Instruments de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1,0	1,0	3,5	3,5
Actifs financiers (non courant)	Mesuré au coût amorti	6,9	6,9	9,7	9,7
Actifs financiers (non courant)		**24,0**	**24,0**	**40,8**	**40,8**
Actifs contractuels (selon IFRS 15)	s.o.	17,4	17,4	16,3	16,3
Créances clients	Mesuré à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	47,5	47,5	46,9	46,9
Créances clients	Mesuré au coût amorti	201,1	201,1	230,6	230,6
Créances clients		**265,9**	**265,9**	**293,7**	**293,7**
Créances et autres actifs	Mesuré au coût amorti	8,2	8,2	10,4	10,4
Actifs financiers (courant)	Instruments de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2,6	2,6	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture [1]	s.o.	0,9	0,9	6,1	6,1
Autres actifs financiers (courant)		**11,7**	**11,7**	**16,5**	**16,5**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**Mesuré au coût amorti**	**678,9**	**678,9**	**116,6**	**116,6**
Emprunts financiers	**Passifs financiers**	**2.724,0**	**2.882,6**	**3.567,4**	**3.719,9**
Dettes fournisseurs	**Passifs financiers**	**310,0**	**310,0**	**258,5**	**258,5**
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture [1]	s.o.	16,4	16,4	2,1	2,1
Autres passifs financiers	Passifs financiers à la juste valeur : impact en compte de résultat	0,2	0,2	1,7	1,7
Autres passifs financiers	Passifs financiers	137,3	134,2	123,6	118,0
Autres passifs financiers		**153,8**	**150,7**	**127,5**	**121,9**

1 Les montants comprennent la partie non désignée des contrats

Les justes valeurs des instruments financiers ont été déterminées sur la base des informations de marché disponibles à la date de clôture et doivent être allouées à l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur conformément à la norme IFRS 13.

Pour le niveau 1, les instruments financiers sont calculés sur la base des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Pour le niveau 2, les instruments financiers sont calculés sur la base des paramètres obtenus à partir de données observables sur les marchés ou sur la base des prix du marché pour

des instruments similaires. Pour le niveau 3, les instruments financiers sont calculés sur la base de paramètres non observables sur les marchés.

Entre autres, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2024 concernent les contreparties éventuelles liées aux acquisitions de BIA Separations, et Xell, qui sont toutes classées en passifs financiers. Étant donné que les valorisations dépendent, entre autres facteurs, de la performance commerciale prévue des entreprises acquises, les valorisations sont considérées comme des données de niveau 3. Les évaluations sont effectuées en appliquant des paramètres d'évaluation mis à jour à la date de clôture.

À la date de clôture du 31 décembre 2024, la juste valeur du passif de contrepartie éventuelle restant lié à l'acquisition de BIA Separations était évaluée à 0,2 million d'euros. La variation depuis le 31 décembre 2023 (valeur : 1,7 million d'euros) reflète principalement les attentes ajustées concernant les ventes futures ainsi que la baisse du cours de l'action Sartorius Stedim Biotech S.A. et a été comptabilisée dans le résultat financier. Les principaux paramètres d'entrée pour l'évaluation du passif financier sont les prévisions de chiffre d'affaires et le cours de l'action Sartorius Stedim Biotech S.A. à la date d'évaluation respective. Dans l'hypothèse d'une augmentation (baisse) de 20 % du chiffre d'affaires en 2025, cela se traduirait par une augmentation du passif à déclarer à la date de clôture d'environ 0,3 million d'euros (diminution d'environ 0,1 million d'euros). Si le cours de l'action Sartorius Stedim Biotech S.A. avait augmenté de 20 % (baissé) à la date de clôture, le passif aurait été supérieur de 0,0 million d'euros (inférieur de 0,0 million d'euros). Les résultats futurs réels peuvent différer de ces sensibilités, qui sont déterminées en modifiant uniquement le paramètre d'entrée clé respectif de manière isolée. Aucune valeur importante n'est attribuée à la contrepartie conditionnelle restante liée à l'acquisition de Xell au 31 décembre 2024.

Outre les passifs découlant d'accords de contrepartie conditionnelle, les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan sont principalement des dérivés sous forme de contrats à terme. Ils ont été évalués sur la base des taux de change cotés sur les marchés des devises et des courbes de taux d'intérêt disponibles (niveau 2). Par ailleurs, les créances clients faisant partie du portefeuille de créances « détenues pour encaissement et vente » sont évaluées à la juste valeur. En raison des échéances courtes et des faibles risques de crédit (voir note 42), l'évaluation suit la même approche que les créances clients évaluées au coût amorti.

Le calcul de la juste valeur relative aux passifs financiers comptabilisés au coût amorti, en particulier les engagements envers Sartorius AG, Sartorius Finance B.V. et les banques a été réalisé sur la base de la courbe des taux d'intérêt du marché, en considérant (à titre indicatif) les « spreads » de taux de crédit attendus (niveau 2). Au 31 décembre 2024, les seuls prêts significatifs d'un montant de 2,7 milliards d'euros résultaient du financement mis en place en septembre 2023 (voir note 32). La juste valeur de ces prêts est déterminée par rapport aux obligations sous-jacentes de Sartorius Finance B.V. pour lesquelles des valeurs de marché sont disponibles (niveau 2). Sur la base de la valorisation boursière actuelle, les taux d'intérêt se situeraient entre 2,8 % et 4,0 % pour ces obligations.

Le passif lié à l'acquisition des participations ne donnant pas le contrôle restantes dans Sartorius CellGenix GmbH est évalué selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le groupe applique l'option de comptabiliser toute variation directement dans le capitaux propres. À la date de clôture, ce passif est évalué à 79,5 millions d'euros (2023 : 78,9 millions d'euros). Le passif est variable et dépend des ventes futures des produits CellGenix au cours des années 2023 à 2025. En supposant un chiffre d'affaires supérieur (inférieur) de 10 % au cours de 2025, cela entraînerait une augmentation du passif à déclarer à la date de clôture d'environ 4,3 millions d'euros (diminution d'environ 3,9 millions d'euros).

Les justes valeurs des actifs et passifs financiers restants se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leur échéance principalement à court terme. Le risque de perte de crédit maximum est reflété par la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Le groupe comptabilise les transferts entre les niveaux des hiérarchies de la juste valeur à la fin de la période de reporting au cours de laquelle le changement a eu lieu. Au cours de la période courante, il n'y a pas eu de transfert entre les niveaux.

37. Les gains et pertes nets sur instruments financiers

Les gains et pertes sur les différentes catégories d'instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

Catégories selon la norme IFRS 9 en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Actifs financiers évalués au coût amorti	3,3	2,1
Actifs et passifs financiers à la juste valeur : impact en compte de résultat	1,6	74,4
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	–12,2	–18,3
Passifs financiers au coût amorti	–1,6	–9,8

Le résultat net des actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comprend principalement les effets de conversion des devises et les variations de provisions.

Le résultat net des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction comprend principalement les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés non désignés comme instruments de couverture ainsi que les revenus d'intérêt et les charges d'intérêt pour ces instruments financiers et les variations des passifs financiers résultant des accords de contrepartie conditionnelle (merci de se référer à la note 36 pour plus de détails).

Le résultat net des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est lié aux créances qui ne sont pas uniquement détenues pour encaisser les flux de trésorerie contractuels mais qui peuvent être vendues dans le cadre du programme d'affacturage (voir notes 30 et 36).

Le résultat net des passifs évalués au coût amorti comprend principalement les effets de la conversion des devises.

Le total des produits et charges d'intérêts au titre des actifs et passifs financiers, principalement les emprunts auprès des actionnaires (voir note 32), qui ne sont pas évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat ou des autres éléments du résultat global, s'est établi comme suit :

en millions €	2024 12 mois	2023 12 mois
Produits financiers	19,8	6,8
Charges d'intérêts	–132,7	–100,8

38. Gestion du capital et des risques financiers

Gestion du capital

La gestion du capital au sein du groupe Sartorius Stedim Biotech vise à assurer la stabilité financière et la flexibilité nécessaires pour maintenir les activités commerciales de toutes les sociétés du groupe et la possibilité d'options stratégiques à long terme. Les objectifs de la gestion financière sont d'assurer la liquidité en tout temps, de réduire les risques financiers et d'optimiser les coûts d'investissement. Les principaux indicateurs dans ce contexte comprennent l'endettement net, le ratio d'endettement, c'est-à-dire le ratio de

l'EBITDA courant à l'endettement net, et le ratio de capitaux propres. Dans ce contexte, la dette nette comprend les passifs financiers présentés en note 32 et les trésorerie et equivalents de trésorerie (voir note 29).

Au cours de l'exercice 2024, l'augmentation de capital présentée en note 22 a permis d'accélérer le désendettement du groupe au-delà du solide cash-flow opérationnel et de renforcer la flexibilité stratégique. Les principaux indicateurs de la gestion du capital sont les suivants :

	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Ratio de capitaux propres en %	48,7 %	34,6 %
Endettement financier net en millions d'euros	2.190,6	3.565,2
Ratio dette nette | EBITDA courant	2,8	4,5

Objectifs de la gestion des risques financiers

Le département Trésorerie du groupe Sartorius Stedim Biotech est centralisé au niveau de la société Sartorius Corporate Administration GmbH, filiale de Sartorius AG. Ce département fournit des services à toutes les sociétés du groupe Sartorius, y compris le groupe Sartorius Stedim Biotech, et coordonne l'accès aux marchés nationaux et internationaux. Le département Trésorerie surveille et contrôle en outre les risques financiers au moyen d'un processus de reporting qui consiste à analyser les risques en fonction de leur gravité et de leur ampleur. Ces risques concernent essentiellement les devises, les taux d'intérêt et le risque de liquidité.

Le groupe Sartorius Stedim Biotech s'efforce de réduire l'impact du risque de devises et de taux d'intérêt en utilisant des instruments financiers primaires ou dérivés appropriés. Les opérations de couverture et leur contrôle sont exécutés par des personnes différentes. Les instruments financiers dérivés négociés sont traités principalement à des fins de couverture.

39. Gestion des risques de taux de change et de la comptabilité de couverture

Le groupe est exposé au risque de change dans la mesure où 40 % approximativement de son chiffre d'affaires est généré en dollars américains et, dans une moindre mesure, dans d'autres monnaies étrangères. Dans le même temps, le groupe est en mesure de compenser une majeure partie des revenus libellés en devises avec des coûts engagés dans les mêmes devises en raison de son réseau de production mondial. La part des revenus générée dans les devises étrangères qui dépasse ces coûts, appelée exposition nette aux devises, est couverte selon un modèle de flux de trésorerie à risques (CfaR) dans les limites d'un budget de risque avec des instruments financiers dérivés. Les ratios de couverture qui en résultent se situent entre 0 % et 80 %. Le groupe applique généralement une stratégie de couverture glissante allant jusqu'à 12 mois à l'avance. Par ailleurs, les mesures de couverture sont revues à intervalles réguliers afin de les adapter aux fluctuations des devises.

Pour la couverture du risque de change, des contrats à terme sont utilisés. Les contrats à terme garantissent la transaction et simultanément créent l'obligation de vendre un montant de la monnaie étrangère concernée à la date d'exercice à un taux de change spécifique contre l'euro. Le profit ou la perte résultant de la différence entre le taux effectif et le taux de change retenu précédemment est généralement affecté en produit ou en charge dans le compte de résultat.

À la date de clôture, des contrats à terme ont été conclus pour un montant nominal net de 298,5 millions d'euros (297,2 millions d'euros en 2023) pour se couvrir contre le risque de fluctuation de la parité du taux de change EUR | USD. Ce montant couvre environ 50 % de l'exposition nette attendue pour le dollar américain

pour une période de douze mois. Par ailleurs, d'autres monnaies étrangères ont été couvertes dans des volumes plus modestes.

Les tableaux suivants présentent les contrats de couverture du risque de change en vigueur à la date de clôture :

31 déc. 2023 en millions d'euros	Échéance : 1-12 mois	Échéance au bout d'un an	Montant nominal	Prix d'exercice moyen
Contrat à terme EUR/USD	298,5	0,0	298,5	1,10
Contrat à terme EUR/SGD	44,9	0,0	44,9	1,46
Contrat à terme EUR/JPY	32,9	0,0	32,9	147,50
Contrat à terme EUR/SEK	14,7	0,0	14,7	11,42
Contrat à terme EUR/GBP	74,6	0,0	74,6	0,88
Contrat à terme EUR/AUD	5,1	0,0	5,1	1,66
Contrat à terme EUR/CHF	1,2	0,0	1,2	0,94

31 déc. 2024 en millions d'euros	Échéance : 1-12 mois	Échéance au bout d'un an	Montant nominal	Prix d'exercice moyen
Contrat à terme EUR/USD	290,6	6,6	297,2	1,10
Contrat à terme EUR/SGD	55,7	0,0	55,7	1,45
Contrat à terme EUR/JPY	37,7	0,0	37,7	159,55
Contrat à terme EUR/CAD	13,6	0,0	13,6	1,50
Contrat à terme EUR/SEK	12,5	0,0	12,5	11,45
Contrat à terme EUR/GBP	3,0	0,0	3,0	0,83

Le groupe utilise un modèle de flux de trésorerie à risque (CfaR) pour mesurer le risque de change. La base de l'analyse des risques de change est constituée par les entrées et sorties de trésorerie attendues en devises étrangères (expositions nettes). Le risque de change total auquel toutes les valeurs absolues des expositions nettes sont agrégées est le suivant sur la base du reporting des 12 prochains mois :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Exposition en devises étrangères	979,7	1.166,9
- En conséquence : positions courtes	101,4	192,6

La position de risque du groupe est reflétée par le CfaR qui subsiste après examen de toutes les activités de couverture du groupe. L'approche CfaR prend en compte l'impact des éventuelles fluctuations de change sur les flux de trésorerie en devises étrangères (contre euro) sur la base de distributions de probabilité. Dans ce contexte, les covariances des devises pondérées par les expositions nettes servent de facteurs d'entrée pour l'estimation de la volatilité du portefeuille, qui est déterminante pour la détermination du CfaR. Les corrélations entre les devises sont prises en compte dans cette méthode car le risque est réduit dans l'agrégation des risques.

L'impact négatif possible sur l'EBITDA est déterminé pour chaque devise sur la base des taux de change réels et des expositions nettes avec un niveau de confiance de 95 % pour les 12 prochains mois. Le tableau suivant présente l'impact négatif possible pour le groupe tel que déterminé par l'approche CfaR pour les 12 prochains mois :

en millions €	31 déc. 2024	31 déc. 2023
Flux de Trésorerie à risques	22,3	37,2

Comptabilité de couverture

Les instruments financiers dérivés sont évalués au moment de l'acquisition au coût et à la juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Les variations de valeur des instruments financiers dérivés sont généralement comptabilisées dans le compte de résultat à la date de clôture.

Si les instruments financiers dérivés servent à couvrir le risque de flux de trésorerie résultant des risques de change et qu'une relation de couverture qualifiée existe sur la base des critères d'IFRS 9, les ajustements de valorisation de la partie efficace de l'instrument sont comptabilisés directement en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global pour un montant cumulé en 2024 de –28,1 millions d'euros (contre un montant de –11,0 millions d'euros en 2023). Seul l'élément spot des contrats à terme utilisés pour couvrir les risques de flux de trésorerie est désigné comme instrument de couverture. Les montants comptabilisés en capitaux propres sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle les transactions couvertes affectent le résultat. Les variations des réserves de couverture sont présentées dans l'état des variations des capitaux propres. La partie non désignée ou inefficace des instruments de couverture est comptabilisée dans le résultat financier (profit ou perte).

La relation économique entre l'instrument de couverture et l'élément couvert et l'efficacité de la relation de couverture est déterminée en fonction de la cohérence des principales caractéristiques contractuelles des opérations (« critical term match »). À cet égard, le groupe effectue une évaluation qualitative. Une inefficacité de la couverture peut éventuellement survenir lorsque le calendrier des transactions futures s'écarte des hypothèses initiales ou du risque de crédit des contreparties aux modifications des instruments de couverture. En ce qui concerne les éléments couverts désignés, le ratio de couverture est de 100 %.

Les tableaux ci-dessous présentent les effets des instruments de couverture liés aux risques de change sur la situation financière et la performance du groupe :

en millions €	Instruments de couverture à la juste valeur positive	Instruments de couverture à la juste valeur négative	Variation de la valeur des instruments de couverture	Montant nominal
Contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2023	8,2	1,1	7,1	471,9
Contrats à terme de gré à gré au 31 décembre 2024	0,2	11,9	–11,7	419,8

Les variations de valeur des éléments couverts correspondent aux variations de valeur des instruments de couverture de signe opposé. Les instruments de couverture dont la juste valeur est positive figurent dans la ligne « Actifs financiers (non courants) » ou « Autres actifs financiers (courants) » dans l'état de la situation financière. Les instruments de couverture dont la juste valeur est négative figurent dans la ligne « Autres passifs financiers (non courants) » ou « Autres passifs financiers (courants) » dans l'état de la situation financière.

40. Gestion des risques de taux d'intérêt

Le groupe Sartorius Stedim Biotech est principalement financé par l'intermédiaire de sa société mère Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V., une entité entièrement détenue et contrôlée par Sartorius AG. Les principaux emprunts sont souscrits à taux d'intérêt fixes (voir note 32 pour plus de détails), ce qui limite l'exposition du groupe aux risques de taux d'intérêt. Pour contrôler le risque d'intérêt, un ratio approprié entre prêts fixes et prêts variables est généralement maintenu. Au 31 décembre 2024, Sartorius AG et Sartorius Finance B.V. n'accordaient aucun crédit à taux d'intérêt variable (2023 : 200 millions d'euros). Si le taux

d'intérêt du marché avait été supérieur (inférieur) de 1,0 point de pourcentage au moment de la fixation, cela n'aurait pas eu d'impact sur le résultat annuel avant impôts (2023 : -2,0 millions d'euros) résultant des prêts à taux variable. Au 31 décembre 2024, le groupe n'a pas de contrat dérivé de taux d'intérêt en cours pour couvrir le risque de hausse des taux d'intérêt.

Outre les prêts décrits ci-dessus, le financement du groupe Sartorius Stedim Biotech est garanti par une ligne de crédit à taux d'intérêt variable auprès de sa société mère Sartorius AG. Il existe par ailleurs des lignes de crédit bilatérales à taux d'intérêt variables. Compte tenu du faible degré d'utilisation des lignes de crédit au 31 décembre 2024, les risques liés à l'évolution des taux d'intérêt du marché ne sont pas significatifs pour le groupe. Merci de se référer à la note 41 pour plus de détails sur les lignes de crédit.

41. Gestion du risque de liquidité

Les échéances des passifs financiers hors instruments financiers dérivés sont présentées dans les tableaux suivants :

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2023	Flux de trésorerie au 31 déc. 2023	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Emprunts et autres passifs financiers (non-courants et courants)	3.567,4	4.707,1	173,9	1.710,3	2.822,9
Contrats de location-financement	114,4	157,6	27,4	65,7	64,5
Dettes fournisseurs	258,5	258,5	258,5	0,0	0,0
Autres passifs (instruments dérivés exclus)	125,3	126,5	42,7	83,8	0,0
Passifs financiers	**4.065,6**	**5.249,7**	**502,5**	**1.859,9**	**2.887,4**

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2024	Flux de trésorerie au 31 déc. 2024	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Emprunts et autres passifs financiers (non-courants et courants)	2.724,0	3.570,0	125,3	1.587,4	1.857,3
Contrats de location-financement	145,5	172,8	30,1	76,7	66,0
Dettes fournisseurs	310,0	310,0	310,0	0,0	0,0
Autres passifs (instruments dérivés exclus)	137,4	137,9	55,7	82,3	0,0
Passifs financiers	**3.316,9**	**4.190,8**	**521,1**	**1.746,4**	**1.923,3**

Les flux de trésorerie figurant dans les tableaux ci-dessus comprennent les paiements prévus non actualisés en rapport avec les passifs financiers, y compris les paiements d'intérêt associés sur la base des taux d'intérêt à la date de clôture.

Les emprunts et dettes financières comprennent les emprunts contractés auprès de la société mère, la société Sartorius AG et auprès de Sartorius Finance B.V. Les autres passifs comprennent les passifs des accords de contreparties conditionnelles dans le cadre des acquisitions ainsi que les passifs liés à l'acquisition éventuelle des participations ne donnant pas le contrôle de Sartorius CellGenix GmbH (merci de se référer à la note 36).

Les tableaux suivants illustrent l'analyse de la liquidité des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les risques de change (voir note 39) basés sur les flux de trésorerie non actualisés :

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2023	Flux de trésorerie au 31 déc. 2023	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Réalisation brute					
Contrats à terme	**2,1**	**2,2**	**2,2**	**0,0**	**0,0**
Sorties de trésorerie		235,5	235,5	0,0	0,0
Entrées de trésorerie		–233,3	–233,3	0,0	0,0
Instruments financiers dérivés	**2,1**	**2,2**	**2,2**	**0,0**	**0,0**

en millions €	Valeur comptable au 31 déc. 2024	Flux de trésorerie au 31 déc. 2024	< 1 an	1 – 5 ans	> 5 ans
Réalisation brute					
Contrats à terme	**16,4**	**16,6**	**16,4**	**0,2**	**0,0**
Sorties de trésorerie		432,2	425,4	6,8	
Entrées de trésorerie		–415,6	–409,0	–6,6	
Instruments financiers dérivés	**16,4**	**16,6**	**16,4**	**0,4**	**0,0**

Le groupe contrôle le risque de liquidité en maintenant avec ses banques des lignes de crédit et d'autres facilités, en suivant en permanence les flux de trésorerie prévus et réels ainsi qu'en gérant les profils de maturité des actifs et passifs financiers. Le groupe ne s'attend pas à des sorties de capitaux se produisant à des moments ou selon des montants très différents.

La ligne de crédit fournie par le groupe Sartorius AG, d'un montant total maximal de 260 millions d'euros à taux d'intérêt variables, a été utilisée à hauteur d'environ 0,2 million d'euros au 31 décembre 2024 (2023 : 5 millions d'euros). Par ailleurs, le groupe disposait d'autres lignes de crédit bilatérales à court terme mises à disposition par les banques jusqu'à nouvel ordre à taux d'intérêt variables à la date de clôture ; celles-ci s'élevaient à environ 111 millions d'euros (2023 : 110 millions d'euros) et n'ont pas été utilisées de manière significative contrairement à l'exercice précédent.

Le groupe peut exploiter les moyens de paiement locaux dans certains pays (exemple : Chine et Inde) à la condition que les restrictions de change applicables soient respectées. Pour les restrictions sur les fonds détenus par les entités russes du groupe, merci de vous référer à la note 4.

42. Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour le groupe si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit découle principalement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances clients. En outre, le groupe est exposé au risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive et, dans une faible mesure, aux flux de trésorerie contractuels générés par des titres de créance.

Le risque de crédit est contrôlé de manière centralisée pour le groupe par la gestion de la trésorerie. Pour les contreparties telles que les banques et les institutions financières, la solvabilité est contrôlée en permanence afin de détecter les augmentations des risques de crédit à un stade précoce. Si aucune nouvelle information n'est obtenue, le groupe suppose que les actifs financiers liés présentent toujours un risque de crédit faible.

Les clients se voient attribuer des limites de risque qui dépendent principalement du volume d'affaires, de l'expérience passée et de la situation financière du client. Le respect des limites est régulièrement contrôlé par

la direction responsable. Dans certains cas, le groupe reçoit des acomptes ou demande des lettres de crédit pour éviter les risques de crédit. Il n'y a pas de concentration significative de risques de crédit de la part de clients ou de régions.

Pour certaines créances clients, le groupe dispose éventuellement de sûretés telles que des garanties pouvant être utilisées dans le cadre d'accords contractuels au cas où la contrepartie ne respecterait pas ses obligations contractuelles de paiement.

Dépréciation des créances clients et des actifs contractuels

Le nouveau modèle de dépréciation d'IFRS 9- Comptabilisation des pertes de crédit attendues - est particulièrement pertinent pour les créances clients et les actifs contractuels du groupe conformément à IFRS 15. Le groupe applique l'approche simplifiée selon IFRS 9 aux créances clients et aux actifs contractuels. En conséquence, des pertes sur créances attendues sur la durée de vie sont comptabilisées pour ces actifs. Le point de départ du nouveau modèle de dépréciation est une analyse des taux de pertes de crédit historiques réels. Ceux-ci sont ajustés en tenant compte des informations prospectives et des effets des changements actuels dans l'environnement macroéconomique, s'ils sont importants. En raison du niveau non significatif des pertes de crédit historiques, le groupe détermine actuellement les pertes de crédit attendues pour son portefeuille de créances clients dans son ensemble. Cependant, les taux de perte historiques sont régulièrement analysés de manière plus détaillée afin d'appliquer différents taux de perte des actifs du contrat. En 2024, aucun changement significatif concernant le risque de crédit du portefeuille de clients biopharmaceutiques du groupe n'a été observé. En raison de la concentration du groupe sur l'industrie biopharmaceutique qui est généralement stable, relativement indépendante des évolutions macroéconomiques et qui devrait connaître une croissance supérieure à la moyenne à long terme, le groupe ne voit actuellement pas d'impact significatif des informations prospectives sur les pertes de crédit attendues.

Les actifs contractuels sont liés à des projets pour des clients types du groupe. Par conséquent, on suppose que les taux de perte appliqués aux créances clients constituent une approximation appropriée des taux de perte des actifs du contrat. En conséquence, aucune autre distinction n'est faite entre les créances clients et les actifs contractuels.

Sur cette base, les dépréciations des créances clients et des actifs contractuels étaient déterminées comme suit au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

31 déc. 2024 en millions d'euros	En cours	1 à 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Valeur comptable brute des créances clients	220,2	5,1	5,1	3,1	28,2	261,8
Valeur comptable brute des actifs contractuels	17,4	0,0	0,0	0,0	0,0	17,4
Dépréciations	0,2	0,1	0,0	0,5	12,6	13,3

31 déc. 2023 en millions d'euros	En cours	1 à 30 jours	31 - 60 jours	61 - 90 jours	Au-delà de 90 jours	Total
Valeur comptable brute des créances clients	227,0	18,2	11,7	2,4	31,7	291,0
Valeur comptable brute des actifs contractuels	16,3	0,0	0,0	0,0	0,0	16,3
Dépréciations	0,2	0,4	0,1	0,1	12,8	13,5

Les pertes sur créances attendues sont déterminées sur la base d'un taux de perte de 0,05 %. En outre, les pertes additionnelles sont déterminées sur la base d'évaluations individuelles. Les jours de retard sont un critère essentiel dans ce contexte. Un défaut est généralement présumé lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier. Dans un tel cas, les créances respectives sont décomptabilisées.

Les variations des dépréciations des créances clients et des actifs contractuels au cours de la période considérée sont présentées ci-dessous :

en millions €	2024	2023
Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	–13,5	–10,5
Dotations	–4,4	–7,1
Reprises et consommation	2,3	0,2
Recouvrement des montants précédemment dépréciés	2,4	3,8
Écarts de conversion	–0,2	0,2
Regroupement d'entreprises	0,0	–0,1
Dépréciations à la clôture de l'exercice	**–13,3**	**–13,5**

Dépréciation des autres actifs financiers

Outre les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont les actifs financiers les plus importants de l'état de la situation financière du groupe à la date de référence, le 31 décembre 2024. Les pertes de crédit attendues sont surveillées à intervalles réguliers. En raison de la grande solvabilité des contreparties et des échéances rapprochées, la dépréciation qui devrait être comptabilisée pour ces actifs financiers est non significative. Par conséquent, aucun écart n'est comptabilisé pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Pour les autres actifs financiers évalués au coût amorti, aucune perte de valeur n'est constatée au 31 décembre 2024 pour les pertes de crédit attendues pour les douze mois dues à des pertes de crédit historiques non significatives. En cas d'augmentation importante du risque de crédit, qui est généralement présumée lorsqu'un paiement est échu depuis plus de 30 jours, les pertes sur créances attendues au cours de la durée de vie sont comptabilisées pour l'actif financier correspondant. Un défaut est généralement présumé lorsqu'il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement d'un actif financier. Ceci est généralement présumé lorsque les paiements sont échus depuis plus de 90 jours. À la date de clôture, rien n'indique que le risque de crédit ait augmenté de manière significative. Les valeurs comptables des actifs financiers reflètent la perte sur créances maximale pour ces actifs à la fin de la période de reporting.

43. Autres risques liés aux instruments financiers

À la date de clôture, le groupe Sartorius Stedim Biotech n'a pas été exposé au risque de volatilité du cours des actions. Les seules exceptions concernent le passif financier résultant de l'accord de contrepartie conditionnelle dans le cadre de l'acquisition de BIA Separations, qui dépend de l'évolution du cours de l'action de Sartorius Stedim Biotech S.A. comme paramètre d'évaluation (merci de vous référer à la note 36) et la rémunération des membres du Conseil d'administration et des membres des cadres supérieurs qui reçoivent une partie de leur rémunération (à long terme) pour laquelle le cours de l'action de Sartorius AG est un paramètre de valorisation (merci de se référer à la note 44).

44. Paiements fondés sur des actions

Le groupe Sartorius Stedim Biotech participe à un programme dit d'incitation à long terme (programme LTI) introduit au cours de l'exercice 2022 par le groupe Sartorius AG. Le programme LTI est un élément de rémunération à long terme pour des employés sélectionnés aux niveaux de direction supérieurs du groupe. Au début d'une année civile, chaque participant reçoit des actions privilégiées virtuelles de Sartorius AG qui seront payées en espèces après quatre ans. Ainsi, les versements des tranches d'actions virtuelles attribuées en 2022, 2023 et 2024 est prévu au premier trimestre 2026, 2027 et 2028, respectivement. Le nombre d'actions virtuelles varie en fonction des performances réalisées sur les quatre années précédant la période de versement. Des objectifs sont définis pour les dimensions croissance organique des ventes, marge EBITDA

sous-jacente et intensité des émissions de CO_2, qui sont équipondérées. L'évaluation des obligations de paiement fondé sur des actions est basée sur la performance réalisée à ce jour, des hypothèses sur la performance future dans les années restantes jusqu'au paiement et le cours actuel de l'action de Sartorius AG. Au cours de l'exercice 2024, les dépenses de personnel lié au programme LTI y compris les effets de l'évaluation à la juste valeur s'élevaient à 0,0 million d'euros (2023 : résultat de 0,1 million d'euros). La juste valeur de l'obligation d'un montant de 0,2 million d'euros à la date de clôture du 31 décembre 2024 (2023 : 0,2 million d'euros) est présentée sous « Autres provisions non courantes » (merci de se référer à la note 25).

4.8 Autres informations

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le principe de la continuité d'exploitation.

Faits marquants après la date de clôture

Aucun événement significatif n'est survenu après la date de clôture.

Effectifs

L'effectif moyen employé durant l'exercice s'élève à 10.215 personnes en 2024 (11.057 personnes en 2023).

45. Parties liées

Descriptif général

L'actionnaire majoritaire de Sartorius Stedim Biotech S.A. est Sartorius AG, qui détient une participation majoritaire dans la société à 71,5 % du capital-actions et à 83,0 % des droits de vote. Le groupe Sartorius est organisé en deux divisions : la division « Bioprocess Solutions » (principalement gérée par le groupe Sartorius Stedim Biotech et la division « Laboratoires, Produits et Services » (principalement gérée par les autres sociétés du groupe Sartorius). Cette structure implique que le groupe détient deux filiales dans la plupart des pays où le groupe est présent et que ces entreprises partagent les locaux, le personnel et d'autres ressources. En outre, les sociétés du groupe allemand exercent diverses fonctions centrales et par conséquent offrent des services aux entités à travers le monde. La société Sartorius Corporate Administration GmbH, une filiale à 100 % de la société Sartorius AG, a intégré des nombreuses fonctions groupe comme la fonction finance groupe, les ressources humaines, l'informatique, les relations avec les investisseurs, le marketing et les activités juridiques. Ces services sont facturés au sein du groupe et, dans une large mesure, au groupe Sartorius Stedim Biotech. Les méthodes et principes de détermination des charges entre les entités du groupe Sartorius Stedim Biotech et les autres entités du groupe Sartorius AG sont restés inchangés depuis le 31 décembre 2023.

Les structures décrites conduisent à diverses relations et transactions avec les parties liées. Les transactions entre Sartorius Stedim Biotech S.A. et ses filiales (présentées en note 7) ont été éliminées lors de la consolidation et ne sont pas mentionnées dans la présente note. Des détails sur les transactions entre le groupe et les autres parties liées, principalement avec les autres sociétés du groupe Sartorius, sont mentionnés ci-dessous.

Ventes, achats et commissions

Dans certaines unités opérationnelles, des membres du groupe Sartorius sont des fabricants sous contrat pour le groupe Sartorius Stedim Biotech et vice versa. Ces opérations respectives sont décrites dans le tableau ci-dessous comme « ventes » et « achats ». Certains produits du portefeuille du groupe Sartorius Stedim Biotech sont vendus par les commerciaux des autres entités commerciales du groupe Sartorius. Pour la réalisation de ces ventes, le groupe Sartorius Stedim Biotech verse des commissions qui sont généralement calculées selon un pourcentage du chiffre d'affaires généré.

en millions €	Chiffre d'affaires 2024	Achats 2024	Commissions 2024	Créances clients au 31 déc. 2024	Dettes fournisseurs au 31 déc. 2024
Parties liées du groupe Sartorius	97,0	23,7	1,1	25,8	2.753,3

en millions €	Chiffre d'affaires 2023	Achats 2023	Commissions 2023	Créances clients au 31 déc. 2023	Dettes fournisseurs au 31 déc. 2023
Parties liées du groupe Sartorius	107,9	25,7	0,5	31,0	3.587,0

Frais de gestion et autres frais liés aux actionnaires

Le conseil d'administration de Sartorius AG, la société mère allemande de Sartorius Stedim Biotech gère également dans une large mesure le groupe Sartorius Stedim Biotech. Des « frais de gestion » sont facturés pour ces services à Sartorius Stedim Biotech GmbH. En outre, deux des membres du conseil d'administration de Sartorius Stedim Biotech S.A. sont également membres du conseil d'administration de Sartorius AG. Conformément à la nouvelle politique de rémunération introduite en 2022 (merci de se référer au rapport de gouvernance sur les rémunérations pour plus de détails), le membre du conseil d'administration reçoit désormais une rémunération distincte de Sartorius Stedim Biotech S.A., qui est initialement versée par Sartorius AG puis remboursée par Sartorius Stedim Biotech S.A.

L'utilisation de la marque Sartorius par les entités du groupe Sartorius Stedim Biotech est soumise à une redevance de marque. Les autres fonctions relatives aux actionnaires telles que le reporting de l'information financière du groupe, l'activité de conformité et les relations avec les investisseurs sont effectuées par la société Sartorius Corporate Administration GmbH mentionnée ci-dessus en Allemagne. Ces services ont été imputés à Sartorius Stedim Biotech S.A.

Le tableau ci-dessous récapitule les frais décrits :

en millions €	2024	2023
Frais de gestion facturés à Sartorius Stedim Biotech GmbH	2,5	2,2
Remboursement de la rémunération des membres du conseil d'administration	1,3	0,8
Redevances liées à la marque	12,0	15,0
Autres fonctions liées aux actionnaires	2,2	1,6

Prêt d'actionnaire

Les prêts du groupe Sartorius Stedim Biotech auprès de sa société mère Sartorius AG et de Sartorius Finance B.V. sont décrits dans la note 32. Les conditions, y compris les taux d'intérêt, sont également décrites dans la note mentionnée. Les charges d'intérêts afférentes sont décrites à la note 12.

Coûts administratifs et coûts partagés

Comme décrit ci-dessus, les entreprises dans la plupart des pays partagent certaines fonctions et les coûts corrélatifs. Les contrats sous-jacents comprennent principalement des accords de partage de bureaux et de fonctions administratives centrales, telles que la comptabilité et le contrôle, la gestion des ressources humaines et l'informatique. À ce titre, les entreprises concernées facturent un loyer, des salaires, des charges sociales et d'autres dépenses pour ces services, ainsi qu'une marge bénéficiaire au prorata des services qu'elles fournissent.

Le contrat le plus significatif a été passé entre les sociétés Sartorius Stedim Biotech GmbH en Allemagne et Sartorius Corporate Administration GmbH. Cette dernière fournit l'ensemble des fonctions de services et d'administration centrales à Sartorius Stedim Biotech GmbH ainsi qu'à d'autres sociétés du groupe. Le calcul pour la refacturation des services considère les principes de pleine concurrence définis par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) et l'Union européenne pour ces activités (coût majoré de 3%, par exemple). En 2024, elle a fourni pour approximativement 100,4 millions

d'euros de services à la société Sartorius Stedim Biotech GmbH (96,2 millions d'euros en 2023). Ce montant regroupe les fonctions suivantes :

- Technologies de l'information, stratégie et gestion des données ;
- ressources humaines, finances, communication d'entreprise ;
- environnement, santé et sécurité (EHS), entretien des bâtiments ; et
- services centraux (par exemple, gestion de la flotte et des assurances) et organisation générale.

Rémunération des dirigeants

En 2023 et 2024, les membres de la direction ont perçu les rémunérations suivantes :

en millions €	Total	Avantages à court terme	Avantages postérieurs à l'emploi	Autres avantages à long terme	Indemnités de fin de contrat de travail	Paiements en actions
2024[1]	1,2	1,0	0,0	0,2	0,0	0,0
2023[1]	1,0	0,7	0,0	0,3	0,0	0,0

1 Pour de plus amples informations, merci de se référer au chapitre « Gouvernance d'Entreprise » (pages 189 à 223).